L'ABEILLE.

PAR BULLITT, MAGNE & CO.
No. 81 RUE DE CHARTRES.

CONDITIONS:

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance pour l'année; dix piastres pour la feuille qui ne paraît que pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année. Lorsqu'un abonné ne voudra pas se faire payer à un domicile à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué avant que les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, une semaine avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

ANNONCES.—Une piastre par carré de chaque lanque, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

[illegible] pour l'année aux annonces—Les marchands [illegible] tenant magasins de détail, $60; [illegible] Compagnies d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agens pour navires, bâtimens et bateaux à vapeur, ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnemens [illegible] l'année et d avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à [illegible] chaque fois, et trois fois par semaine.

Les Annonces des manages et de décès, les articles appelant l'attention du public à des ventes [illegible], biens meubles, les articles signés par [illegible], les annonces de bénéfice &c. &c., [illegible] aux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles [illegible] paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double prix des annonces ordinaires et d'avance.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire [illegible] d'un abonné à l'année, telles que ventes [illegible] par autorité de justice, ventes de plantations [illegible] esclaves marrons animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé [illegible] aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront [illegible] en conséquence de cette disposition.

Les Annonces de faillite sera publiée, à moins que [illegible] de l'insertion n'ait été payée d avance, ou [illegible] répondant.

[illegible] Théâtres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de [illegible] annonces, pendant la saison des plaisirs, [illegible] $150.

Les Annonces de candidature à des emplois publics [illegible] annonces d'une nature politique, paie[illegible] double du prix ordinaire.

LA VERITE EST GRANDE ET PREVAUDRA.—Il est notoire que 150,000 pilules de salsepareille pour le sang, ont été vendues pendant les [illegible] mois.

Il est notoire qu'elles ont été administrées dans beaucoup de cas pour prévenir les mauvais effets des pilules et autres médecines de charlatans par lesquels plusieurs vies ont été mises en danger.

Il est notoire que les médecines des charlatans contiennent des minéraux ou du mercure et qu'ils savent [illegible] doivent guérir ou tuer, laissant au hazard à décider.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou [illegible] imposteurs se nomment médecins, afin d'en imposer au public et lui vendre ses viles préparations, [illegible] fort peu des conséquences, pourvu qu'ils [illegible] leurs goussets.

Il est notoire qu'un grand nombre de charlatans ou [illegible] imposteurs se nomment médecins, afin d'en [illegible] public et lui vendre ses viles préparations, [illegible] fort peu des conséquences pourvu qu'ils remplissent leurs goussets.

Il est notoire que les charlatans et les imposteurs étrangers qui infestent notre pays, ne connaissent nullement la nature de la médecine et encore bien moins [illegible] constitution humaine.

Il est notoire que ces pilules sont particulièrement efficaces dans les maladies suivantes causées par l'impureté du sang et des fluides animaux.

Douleurs rhumatismales, scrofula, Erysipelas, jaunisse, irritemens d'estomac, maladies du foie, de la [illegible] des os et des glandes, douleurs dans les côtes, [illegible] l'épine, au-dessus du cœur et de l'estomac, [illegible] interne, mauvaise bouche, mauvaise haleine, [illegible] indigestion, manque d'appétit, acidité de l'estomac, plaies ulcérées au nez, à la gorge et à la bouche, éruptions sur la peau, boutons au visage et sur le corps, [illegible] enflures des glandes du cou, de l'estomac, [illegible] maladie du foie &c.

FAITS QUI LES RECOMMANDENT.

Il est notoire que le propriétaire et manufacteur des pilules de salsepareille pour le sang est médecin et apothicaire, reconnu par les plus célèbres médecins des Etats Unis.

Les docteurs Physick, Chapman, Jackson, Gibson, Dewees, Hare, James, Horner, Coxe, &c.

Il est notoire que les pilules de salsepareille pour le sang sont administrées par plusieurs médecins et qu'elles sont recommandées par eux dans toutes les parties des Etats Unis. [Voir les directions qui accompagnent chaque boîte.]

[illegible] notoire qu'elles sont composées entièrement de [illegible] et qu'elles ne contiennent ni mercure ni préparation minérale.

Il est notoire qu'elles peuvent être prises par les tempéramens les plus délicats et par les personnes de tout âge [illegible] sans aucun dérangement dans leurs occupations [illegible] la crainte du froid et sans qu'il soit nécessaire de faire aucune diète.

Il est notoire que leur opération qui sera légère ou [illegible] selon la quantité prise n'affaiblira pas le système [illegible] qu'une médecine purgative.

Il est notoire qu'elles sont le plus efficace purificateur du sang et le rénovateur du système qui ait jamais [illegible].

[illegible] le plus efficace pour les maladies [illegible] par le mercure ou les minéraux dans les cas [illegible] vénérienne, &c.

[illegible] dans toutes les occasions où elles [illegible] elles ont produit un bon effet, [illegible] plusieurs milles cas qui avaient été déclarés incurables.

[illegible] qu'une boîte de pilules de salsepareille [illegible] composée de salsepareille [illegible] pour guérir les maladies ci-dessus.

[illegible] que la seule place où l'on puisse les obtenir [illegible], dans la Nouvelle Orléans, est au No. [illegible] de la Douane. 17 No. [illegible]

AVIS.—R. B. SYKES, encanteur dument commissionné pour la ville et la paroisse de la Nouvelle-Orléans, offre ses services à ses amis et au public en général.

Son bureau est No. 31, rue du Canal, entre l'encoignure de la rue du Camp et l'Hôtel des Planteurs. 2 mai

MARRONNAGES.

AVIS—Détenu à la Paroisse de St-Jean-Baptiste, un nègre anglais, nommé BEN, paraissant âgé de 22 ans, grand et mince, disant appartenir à Mr. Pierret Sanit, du Bayou de [illegible]. Le propriétaire est prié de le retirer en se [illegible].

[illegible] Baptiste, 5 Juillet 1838.

A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RECOMPENSE

Seront données pour l'arrestation de la négresse BETSEY ou MELACEO, de la taille de [illegible] pieds et 1 pouces, parlant anglais et [illegible] de corps et très noire, ayant [illegible] gauche du nez et âgée d'environ [illegible] ans.

SAMUEL STEWART,

rue Faucher et Duplantier.

$25 DE RECOMPENSE,

Parti maron le 24 juin dernier, de la plantation de John Nolan, esq. huit milles au-dessus de Bâton Rouge, le nègre BURRELL, âgé de 25 ans, de la taille d'environ 6 pieds et [illegible] pouce, très droit, bien formé et de force [illegible] ayant très peu ou point de barbe, et ayant [illegible] devant à un indien. Il a été élevé dans l'Etat d'Arkansas, parle leur langage et l'anglais. [illegible] compense ci dessus sera donnée pour sa mise en geole dans une prison de cet Etat.

4 jt G. A. BOTTS.

AVIS—DETENU à la geôle de la Paroisse St Jean Baptiste, un nègre disant se nommer ABRAHAM, et appartenir à Mr. John Lewis habitant les Attakapas; ce nègre paraît âgé de 26 ans et ne parle qu'anglais.

Paroisse St Jean-Baptiste, 27 juin 1839.

29 juin A. LUMINAIS, Shérif.

$25 DE RECOMPENSE—Est parti maron de l'habitation de Mr. Théo. Fay, de Ste Marie, un nègre nommé ARTUS; il est grand, mince, très noir, front découvert, sans barbe, dents gatées, portant un chapeau en latanier. Quiconque le livrera aux soussignés ou le fera incarcérer dans une des prisons de cette ville aura [illegible] susdite récompense.

FOLLAIN BELLOCQ & DEGELOS,

[illegible] 19, rue St. Louis.

$25 DE RECOMPENSE.

PARTIE marone en Janvier dernier la [illegible] JANE, âgée de 20 ans, de petite taille, portant la tête haute en marchant, assez [illegible] centre, parlant anglais et un peu [illegible] elle doit être accouchée récemment ou près [illegible]. On pense qu'elle blanchit du linge pour [illegible] vapeur. Elle appartenait en dernier lieu à [illegible] Beauregard. La récompense sera donnée [illegible] la conduira à la geôle de la ville, ou à

P. H. MONSSEAUX,

[illegible] rue des Remparts, entre Conti et Saint Louis. 25 jn

$50 DE RECOMPENSE—Parti marron de la boulangerie de Daquin frères, le 13 mai le nègre FIELD, âgé de 25 ans, taille 5 pieds 4 pouces, ne parlant qu'anglais, les jambes cancales, la droite plus que la gauche, la chevelure très épaisse. Il a emporté un habit de drap noir presque neuf et environ $200 presque tout en or.

[illegible] DAQUIN BROT

NOUVELLE MEDECINE.

Pillules de Tomate Mélangées

Du Dr. G. R. PHELPS;

Entièrement Végétales.

MEDECINE nouvelle pour toutes sortes de maladies ainsi qu'un substitut au calomel, dans les [illegible] et affections bilieuses.

[illegible] recherches faites d'une combinaison [illegible] nouvellement découverte, extraite de la plante de tomate, ainsi que d'autres substances végétales propres à modifier et étendre ses effets, suppose [illegible] la meilleure médecine altérative et cathartique [illegible] jusqu'à ce jour. Ils ont été essayés [illegible] réussi dans les cas de scrofula, dyspepsie, jaunisse, fièvre bilieuses, pierres, rhumatismes, [illegible] catarrhe, affections nerveuses, enflures [illegible] de toute description, constipations, coliques [illegible] &c.

[illegible] aussi un antidote contre les maladies [illegible] et épidémiques, pour prévenir la [illegible] bile et des affections du foie et des fièvres [illegible], dans les climats chauds, bas et insalubres; c'est aussi le meilleur cantharide, dont on puisse faire usage dans ces pays. Les marins trouveront ce remède infaillible contre le scorbut, et les voyageurs pourront s'en servir comme la meilleure médecine contre les [illegible] des climats malsains. Pour médecine de famille [illegible] sans contredit, la meilleure que l'on [illegible] à ce jour.

Les vertus particulières de la plante de tomate a [illegible] attiré l'attention de la profession médicale [illegible] grand intérêt s'étant manifesté [illegible] développement de ses facultés médicales, le [illegible] heureux de pouvoir les satisfaire maintenant [illegible] ses pilules au public, confiant qu'il [illegible] le meilleur remède que l'on ait découvert. Les certificats [illegible] guérisons obtenues par ceux qui en ont fait usage, ainsi que les témoignages de plusieurs médecins qui les ont prescrit corroborent cette opinion. La demande croissante et l'approbation universelle qu'on leur a donné est une preuve additionnelle de leur mérite et de leur utilité. En présentant cette médecine au public, préparé avec soin et selon les règles des propriétés chimiques et thérapeutiques des plantes avec lesquels elle est formée, le propriétaire [illegible] qu'elle prendra la place de ces médecines [illegible] garantie, qui abondent dans le pays; et [illegible] favorable avec laquelle elle a été reçu par les [illegible] et autres le justifie dans cette opinion.

Pour la description de cette importante découverte, [illegible] les témoignages, mode de son opération, [illegible] les pamphlets qui peuvent être obtenus [illegible] chez tous ceux qui vendent ces pilules.

A vendre chez Dufau, pharmacien, rue Royale, encoignure St Philippe, No. 279 chez A. A. Peychaud, marchand de drogues en gros et en détail, No 123 rue Royale, entre St. Louis et Conti; P. J. Berlie, marchand de drogues, No. 112, Vieille-Levée, et E. A. Follansbe, agent en général, No. 12, Place de la Bourse, près le bureau de la Poste.

5 m

AVIS aux Pharmaciens

36 pots de pharmacie en porcelaine, de 9½ pouces avec cadre or et noir, et étiquettes, forme nouvelle.

41 Flacons bouchés, de 4 onces à 2 onces, avec étiquettes vitrifiées et lettres noires.

6 grand vases pour devantures, de 12 à 15 pouces, le tout de la fabrique de Pochet-Deroche, à vendre par

H. GAILLARDET,

3 juin 85, rue de Toulouse.

CONCOMBRES et oignons marinés—25 boîtes et 50 barillets à vendre par

25 jt E. & J. ANDREWS, 39 Gravier.

TRAITES sur Kentucky, à vendre par

16 a G. BUCHANAN & Co, 60, Camp.

ETATS UNIS D'AMERIQUE—Etat de la Louisiane—Ville et Paroisse de la Nouvelle-Orléans—Ce quatorzième jour du mois de juin de l'an mil huit cent trente neuf et le soixante troisième de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

Pardevant Horatio Davis, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, il a été convenu de former une société limitée, conformément aux dispositions de l'acte de la Législature de cet Etat, passé le 13 mars 1837, intitulé "Un Acte pour autoriser les Sociétés limitées et anonymes et pour le gouvernement d'icelles." Une société limitée est par les présentes formée, laquelle sera réglée de la manière et dans la forme suivante, savoir:

1o. Le nom et le titre de la dite Société sera: "L'Association du Bateau à Vapeur Brillant de la Nouvelle Orléans."

2o. Cette association est formée dans le but de faire naviguer le bateau à vapeur nommé le Brillant, de la Nouvelle-Orléans, comme bateau de passagers et de fret sur les eaux de la Louisiane, ou toutes autres eaux des Etats-Unis ou sur les côtes des Etats-Unis.

3o. Le montant du capital de cette Association est de trente deux mille piastres, divisé en quarante actions de huit cent piastres chaque. La totalité du susdit capital a été payée en comptant par les membres de la dite Association ci-après nommées, le dit montant étant le même que le prix primitif du susdit bateau Brillant et les dépenses pour réparations et améliorations faites au susdit bateau.

4o. Les noms des associés et le montant qu'ils ont respectivement porté dans cette société limitée est comme suit:

1. Duncan F. Henner, de la paroisse de l'Ascension pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	$2,400
2. Henry McCall de la susdite paroisse, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
3. John Slidell, de la Nouvelle Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
4. Christopher Adams, fils, de la Nouvelle-Orléans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
5. William Hamilton Avery, de la Nouvelle Orleans, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
6. John S. Preston, de la paroisse de l'Ascension, pour trois actions, deux mille quatre cent piastres	2,400
7. John Stephen David, de la paroisse St. James, pour deux actions, mille six cent piastres	1,600
8. John S. Armand, de la susdite paroisse, pour deux actions, mille six cent piastres	1,600
9. Paul Hébert, de la paroisse d'Iberville, pour une action, huit cent piastres.	800
10. Aaron Hart, de Pittsburg, pour dix sept actions, treize mille six cent piastres.	13,600
	$32,000

5o. Cette société commencera le jour de la date des présentes et ses opérations se termineront et ses affaires et ses comptes seront balancés et clos, à l'expiration des douze mois qui suivront la date du présent acte.

6o. A une réunion de cinq membres de l'Association, convoquée d'après une annonce publiée pendant deux jours dans une des gazettes de cette ville, il sera nommé trois Directeurs, pris parmi les actionnaires, lesquels Directeurs composeront le bureau d'administration. De la même manière il sera choisi un agent pour la dite société.

7o. Le bureau des Directeurs de la dite Association aura plein pouvoir et autorité de faire et établir des règles ou règlemens qui ne seront pas contraires au présent acte ou à la loi précitée en vertu de laquelle cette société est établie. Ils auront le droit spécial de régler la manière de faire naviguer le susdit bateau, désigner le cours de ses voyages, le temps de son départ et de son retour, d'établir les prix, &c.

Le dit bureau aura aussi le droit d'examiner les comptes du susdit bateau, soit par lui même, soit par son agent, et généralement de surveiller, contrôler et diriger l'emploi et l'administration de ses fonds, et à ce but il sera autorisé à donner les instructions qu'il jugera convenables, à l'agent, aux officiers et autres employers du susdit bateau.

Les directeurs seront pareillement autorisés à remplir les vacances (pour le temps non-expiré) qui pourront survenir dans leur nombre, soit par mort, démission ou autrement. L'agent du dit bateau résidera à la Nouvelle-Orléans et suivant les règlemens du susdit bureau, collectera les dettes dûes à la société, et poursuivra celles en litige au nom de la dite société; et pareillement règlera les débours de ses fonds pour toutes dépenses nécessaires pour faire face à toutes réclamations justes; et en conformité aux dits règlemens, seront tenus des livres justes et exacts des comptes, opérations et transactions de la dite Association, dans l'office qui sera choisi dans cette ville par le dit bureau.

9o. A l'époque determinée par le présent acte pour la durée de cette société, ses affaires seront réglées, liquidées et balancées par le bureau des directeurs de la dite société dernièrement élu ou par le membre ou les membres survivants du dit bureau.

10. Les personnes à qui sera confiée la susdite liquidation feront un état complet des dettes et des crédits de la société, et seront tenues de régler et de payer bien et fidèlement toutes les justes dettes de la dite association, lesquelles dettes seront payées des fonds de la dite société, se composant du dit bateau, ses gains et bénéfices; et quand les dites dettes auront été payées, ils répartiront d'une manière juste et équitable entre les actionnaires ou leurs représentans légaux, au prorata de leurs actions respectives, la balance des fonds appartenant à la dite association, et afin d'effectuer la dite liquidation, les personnes qui seront chargées de la dite liquidation auront plein pouvoir de vendre le susdit bateau à vapeur, ses agrès et apparaux à l'encan, après en avoir donné avis préalable pendant une semaine, de la manière susdite, à tels crédits et à telles conditions qui leur paraîtront convenables, et auront aussi plein pouvoir de faire escompter sans recours tous notes, obligations et crédits quelconques appartenant à la société, soit qu'ils proviennent de la vente du dit bateau de ses bénéfices ou autrement, pourvu que le dit escompte ne soit pas fait à un taux au-dessus de dix pour cent par an, et même de vendre sans recours et à l'encan, après les avis d'usage tous billets, réclamations et crédits appartenant à la dite société aux termes qu'ils jugeront convenables.

12. Cet acte de société est expressément basé sur le susdit acte de la législature de cet Etat, approuvé le 13 mars 1837, et les sociétaires ci-dessus nommés de cette société limitée déclarent, par les présentes, qu'il est de leur intention (en faisant cette société) de se prévaloir de tous les privilèges et immunités voulus dans le dit acte de la législature, et particulièrement du privilège d'exemption de toute responsabilité pour les dettes et obligations de la dite société au-delà du montant de la valeur [au pair] des actions possédées par chacun d'eux, comme il est prévu dans la huitième section du dit acte, et tous privilèges accordés ou responsabilités imposées par le dit acte devront être considerés comme incorporés dans les présentes.

13. La dite société élit par les présentes la ville de la Nouvelle-Orléans pour son domicile et déclare que le capitaine ou commis du dit bateau, pendant qu'ils seront employés tels, ou l'un des deux, seront les agents de la dite association, en ce qui concerne la signature des connaissemens et obligeront la dite société pour les marchandises reçues à bord du sus-dit bateau.

14. Les actionnaires de la dite société auront le droit de voter par procuration dans toutes les élections pour directeurs et de se faire représenter par procuration dans toutes les réunions dûment convoquées.

Fait et passé en l'étude, à la Nouvelle-Orléans les même jour, mois et an que dessus en présence de Barthelemi Valls et Théodore Flavius Phienemann, témoins domiciliés en cette ville qui ont signé avec les parties et moi le notaire.

Original signé—John Slidell—Wm. H. Avery—Henry McCall—John S. David—C. Adams Jr.—J. S. Armant.

Aaron Hart, de la ville de Pittsburg, comté des Allghany, état de Pensylvannie, est dans les présentes représenté par son fils Jesse Hart de la Nouvelle-Orléans, d'après la procuration ci-annexée—

AARON HART pour

JESSE HART.

Duncan F. Hennen ayant quitté la ville avant de signer, est dans les présentes représenté par Hennen fils, par lettre ci-annexée. DUNCAN F. HENNEN pour MINOR HENNEN.

Paul Hebert ayant quitté la ville avant de signer, est représenté dans les présentes par Bernard Laudumier par lettre ci-annexée. BD. LAUDUMIER pour PAUL HEBERT.

JOHN S. PRESTON, pour ISAAC J. PRESTON, son chargé de faire.

B. VALLS—THEOD. F. THIENEMANN—HORATIO DAVIS. Not. Pub.

Pour copie conforme.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1839.

(Signé) HORATIO DAVIS, Not. Pub.

17a—2p—1m

Lafitte Cliber contre ses créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse, pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'honorable Chs. Maurian, juge.—No. 10,880.—N'y ayant pas eu de délibération au bureau du notaire le 23e jour de mai 1838, comme il avait été ordonné par la cour, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers de l'insolvable ait lieu en l'étude de Amedée Ducatel, not. pub. mardi le 27e jour d'août courant, pour y délibérer sur les affaires du dit insolvable, et en attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne ou ses propriétés sont suspendues. Par ordre de la cour.

15 août—3 ARMAND PITOT, secrétaire.

COLLEGE DE VERSAILLES

SENTANT la nécessité de faire participer un plus grand nombre d'enfants au bienfait de l'éducation, le collège de Versailles a fixé le prix de la pension à $300 pour un enfant, et à $250 pour deux ou plus. Voir le prospectus que l'on trouve chez Mr. A. Moret, libraire, rue Royale. 8 jt

AVIS.—Les propriétaires de la ville Lafayette, sont requis de donner une description de leurs propriétés aux soussignés asseseurs des taxes pour 1839, ou à la chambre du conseil de la ville Lafayette, en quoi faisant, ils s'épargneront beaucoup de difficultés.

HARVEY NORTON,
G. W. TUMSTALL, } Assesseurs.
W. R. B. WILLS.

20 août—3, 1pe

A VENDRE.

LA BRIQUETERIE qui avait été vendue à Mr. Arrogo, et dont la vente n'a pu s'effectuer par cause de la mort de l'acquéreur.

Cette briqueterie est située à la pointe en face de Carrollton, et se compose de deux arpens de face au fleuve, sur 80 de profondeur et cultivable à 60 arpens: ensemble 30 ESCLAVES petits et grands, tous d'excellens sujets. Les animaux, ustensiles et tout ce qui en dépend.

Conditions—Un quart comptant et la balance à 1, 2, 3 et 4 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque.

Pour de plus amples renseignemens, s'adresser à Messrs Guinault & Delaunay, passage de la Bourse, entre St Louis et Conti, ou à M. Grenier sur les lieux. 21 août

INSTRUCTION PUBLIQUE.

AVIS.—On a besoin d'un surveillant pour un collège; on ne confiera cet emploi important qu'à un homme habitué à vivre parmi des enfants, et capable d'enseigner la langue française; s'adresser au bureau de cette feuille. 8 jt

A LOUER—Un troupeau de belles VACHES creoles, ensemble les écuries, charrettes et ustensiles nécessaires à l'exploitation d'une vacherie. S'adresser à J. T. LAGUERENNE & Co,

8 jt 9, Toulouse.

COMPAGNIE DE BANQUE ET DE L'ECHANGE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

8 Juillet 1839.

LE bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de trois pour cent sur le capital payé, qui sera payable aux actionnaires ou à leurs représentans légaux, le premier lundi d'août prochain ou après. R. BRENAN, Caissier. 9 juillet

MORUE — 300 boîtes et 10 tambours, à vendre par EDW. SPRAGUE,

27jt 22, rue de la Douane.

FIEVRE TREMBLANTE—La mixture de Rowland n'a jamais manqué de guérir la fièvre tremblante dans les cas où elle n'est point liée avec d'autres maladies. Elle est aussi excellente pour guérir les maladies de la même nature que les fièvres tremblantes, savoir: Faiblesse nerveuse, débilité générale, fièvre rémittante, dyspepsie, manque d'apétit, brûlement d'estomac, jaunisse, dissenterie, diarrhé, constipation, fièvre bilieuse. A vendre dans la plupart des pharmacies de la Nlle-Orléans, et en gros par

JARVIS & ANDREWS,

24 m—8m Agent pour les Propriétaires.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle. Orléans.—No. 91, rue du Camp. CAPITAL $300,000.

Par un amendement à la charte de cette compagnie, passé par la législature, le privilège d'assurer contre les risques de la mer et des rivières a été accordé. En conséquence ils sont préparés à recevoir des demandes. E. L. TRACY, secrétaire.

ROUES & BROUETTES, à vendre par

14 a J. D. DENEGRE, 14, Douane.

AU DOCTEUR MAGNIN, inventeur du Cordial de Lucine ou Elixir d'Amour.

Respectable Monsieur;—Nous avons tous, dans un grand nombre de cas, reconnu les effets remarquables de votre grande découverte et nous nous sommes assemblés pour vous prouver ses effets et vous donner l'honneur qui vous est due. Le Cordial de Lucine est dans notre opinion, un remède infaillible pour la *prostration des fonctions productives* et la *stérilité artificielle*; et par conséquent doit être un bienfait à la race humaine. Nous pouvons aussi certifier qu'il ne se trouve aucune partie de mercure ou de matière venimeuse; enfin c'est une des plus belles découvertes médical de notre siècle.

Nous sommes avec considération et respect, à monsieur, vos obéissans serviteurs.

JOSSELIN BOSSUIT,
SIGISMOND DE LAMARTINE.
ADRIEN DECRAND,
OCTAVE NICOLS,
JEAN BLANC,
ROBERT STEVENSON.
LOUIS OUISEAU,
PIERRE BUFFON.

Le Cordial de Lucine est un fortifiant du corps humain! Dans tous les cas de langueur, lassitude ou débilité, il est infaillible; il donne aussi du courage et de la décision à la pensée, en même temps qu'il fait renaître la santé et la vigueur au corps. Mais ses vertus particulières et sa célébrité sont basés sur la facilité et la certaineté avec lequel il ranime les forces viriles lorsqu'ils ont été détruites par la maladie, le temps ou la négligence ou par une des causes qui terminent ordinairement par la prostration de ces fonctions.

Ce cordial, comme la plupart des bonnes médecines, ne contient point de mercure ou de matière d'une nature venimeuse parmi le grand nombre d'ingrédiens qui le compose, et en même temps qu'il peut ranimer les forces épuisées d'un géant, il peut aussi être administré avec avantage aux enfanns. Les usages de la société nous empêchent, malheureusement, de publier une analyse de cet inestimable cordial et des nombreux documens qui prouvent les bienfaits qu'il a rendu à un grand nombre d'individus désespérés, et malgré les heureux que produirait une entière connaissance de l'efficacité de ce remède. Cependant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer qu'il a été démontré qu'il ne se rencontre presque point de cas de *stérilité naturelle ou d'imbécilité des organes productifs* dans l'un ou l'autre sexe; et conséquemment que ces maux sont les effets de causes artificielles qui peuvent être promptement vaincus et éloigués par le '*Cordial de Lucine*.'

Le cordial de Lucine est un remède infaillible pour les glandes, pour le fluor albus, les menstruations difficiles et douloureuses, ainsi que pour l'obstruction et la décharge involontaire des urines. C'est aussi un excellent remède pour les éruptions de la peau et des affections hydropiques.

A vendre, en gros ou en détail au no. 65, rue Poydras. Prix, $4 la bouteille. 14m—6m

AU PUBLIC LOUISIANAIS.

LE temps de mon engagement étant prêt d'expirer, j'ai l'honneur d'informer le public que je recommencerai mon cours de danse, le 25 octobre prochain. Je manquerais aux devoirs de la reconnaissance, si je ne faisais mes vifs remerciements à mes élèves et à leurs familles pour la confiance qu'ils ont bien voulu m'accorder jusqu'à présent.

15 a J. DEVOTI.

DR. J. EVANS,

Old Galens Head, no. 12, Peck Slip, New-York.

Une porte au-dessus de Water Street, à main droite en descendant au dock.

La méthode improvée du Dr. Joseph Evans dans le traitement des maladies délicates, savoir: la *syphilis, gonorrhée, glandes, strictures, affections mercuriales*, et autres maladies provenant de l'impureté du sang continue à être pratiquée au dispensatoire, no. 12, Peck Slip, New-York, qui est établi depuis plus de 30 ans. Les personnes qui sont attaquées de maladies de cette nature peuvent être guéries en s'adressant au dispensatoire où on leur administera un cours de médecine efficace, agréable et expéditif. Les personnes qui languissent avec de graves maladies ne doivent pas désespérer lorsqu'ils ont un remède en perspective.

Les étrangers qui désirent trouver ce bureau doivent faire attention de ne point se laisser induire en erreur par les annonces pompeuses du nombre incroyable de guérisons, (Nous n'en publions aucune. La ressemblance des noms peut conduire les étrangers à la mauvaise place; mais un peu d'observation empêchera de commettre une erreur. Rappelez-vous le nom du Dr. JOSEPH Evans, Old Galens Head Dispensary, no 12, Peck Slip, New-York.

Les personnes qui demeurent dans des endroits éloignés peuvent se faire envoyer des médecines, en donnant une description de leur maladie et incluant un honoraire. Les lettres qui ne seront point franc de port resteront au bureau de la poste.

N. B. Les bureaux du Dr. sont disposés de manière à rendre les consultations très secrètes.

L'on peut obtenir des préservatifs à ce bureau.

Ce bureau n'a aucune communication avec aucun autre bureau dans la ville ou ensuite.

JOSEPH EVANS, M. D.

Old Galens Head Dispensary,

No. 12, Peck Slip, New-York.

Le Dr. Evans appelle particulièrement l'attention des capitaines de navires, des planteurs du sud et autres sur sa célèbre boîte de Minerve, qui contient un assortiment complet de médecines pour la vénérie dans tous ses progrès et dans toutes ses formes. La boîte contient aussi un livre dans lequel est expliqué la nature de la maladie et le traitement que l'on doit suivre de manière qu'une personne peut être son propre médecin. Les marins et les planteurs devrait toujours avoir une de ces boîtes.

Prix pour une grande boîte $15
" petite do. 10

On les fera parvenir dans toutes les parties de l'Union. S'adresser franc de port.

JOSEPH EVANS, M. D.

Old Galens Head dispensary,

11 juin—1a. No. 12, Peck Slip, New-York.

BUCKNER & FOUTE,

Avocats, Clinton (Mississippi.)

Références à Messrs.

ALEX. GRANT,
HENDERSON & GAINES,
SMITH & BOORHES, } Nouvelle-Orléans.
ARMSTEAD & SPRING,
GEO. BERGEROT.

28 m—6m

CARTONS DE LOTO,

TRES ELEGANTS ET TRES SOLIDES.

A VENDRE par jeux de 100 petits et 50 grands cartons, et par demi-jeux de 50 petits et 25 grand. Rue de Chartres, No. 108. 28 mars—6m

AU BAZAR PARISIEN.

NORMANDIN & BARRAUD, encoignure Royale et Dumaine, ont l'honneur d'offrir aux Dames et Messieurs en produit de leur invention, capable de remplacer toutes les eaux et laits qui paraient jusqu'à ce jour, et ne pouvant aucunement convenir pour entretenir la fraîcheur de la peau fort peu propres dans leur réputation, et souvent on se croit abusé par la personne qui vous les a recommandées; et cependant toutes contiennent plus ou moins des substances propres à l'usage annoncé, la combinaison de ces substances ne peut être altérée par la température.

Ainsi donc la composition qu'ils ont l'honneur d'offrir a été employé avec succès en Europe, et conserve sa même vertu sous le soleil de la Louisiane, c'est ce que Mr. Normandin a cherché à définir depuis son arrivée dans ce pays, il a recueilli tous les avis et les observations qu'on lui a fait, et c'est d'après les mêmes observations qu'il peut assurer aujourd'hui avoir atteint le but qu'il s'est proposé.

En offrant l'eau de Mme. de la Vallière à la toilette comme rafraîchissant et conservant à la peau sa douceur et son élasticité, on peut aussi s'en servir pour la tête.

L'eau d'Alcibiade a le double avantage de tenir la tête fraîche, et d'enlever la mauvaise odeur produite par la transpiration et de conserver la souplesse et le brillant des cheveux.

Mrs. Normandin & Barraud ne craignent pas d'affirmer que leur invention obtiendra le suffrage des personnes qui en feront usage, et que son succès répondra à leur attente.

Ils ont aussi reçu d'excellente pommade du célèbre docteur Dupaytrin, si bien reconnu pour empêcher la chûte des cheveux; pâte Bernier pour blanchir les mains et adoucir la peau; eau et poudre du Dr. Pelletier pour blanchir les dents et conserver l'émail.

Grand assortiment d'eau de Cologne; eau de vie de Lavande embrée; eau athénienne dite balsamique; mixture pour teindre les cheveux; extrait d'odeur pour le mouchoir; eau pour les fumeurs; pastilles de sérail pour parfumer les appartemens; encre à marquer le linge; eau à détacher; assortiment de savon d'aveline, mousseux d'Arrongine; do à la neige pour les bains; blanc et rouge pour la peau; véritable poudre de riz et de patate.

Savons de toilette imitant parfaitement les fruits; huile antique, assorties d'odeur; glaces assorties pour la barbe, peignes et glaces mignature; peignes fins en ivoire et buit dit à retaper, dit écaille, dit à papillotes, modèles qui n'ont point encore parus; flacons pour mettre des sels pour le voyage; bresseries en tous genres; trousses de voyage.

Habillements d'enfans; chapeaux gris, noir et blanc avec plumes et sans plumes.

Grand choix de gants filets et mittaines pour dames et enfans; évantails; épingles peintes et dorées; bauquets et guirlandes de mariée; souliers satin noirs et blanc, dit marequin couleur; sert têtes pour le bain; sac éponge; taffetas gommé pour tabliers de nourrice; bas de fil d'Ecosse à jour, brodées et unies; chemises d'hommes, toile, percale, batiste; do. en couleurs pour vendre en gros et en détail; bretelles blanches; vrais fouards de Chine brochés; mouchoirs de batiste pour roche; chapeaux noir et gris pour hommes; chaussettes d'Ecosse; bas de soie noire et blanc; ciseaux à ongles et le toutes sortes.

Tous ces articles ont été reçus par les derniers arrivées 13 jn

A UNE audience de la Chancelerie tenuea New York pour l'état de New York, le vingt huit de mai mil huit cent trente neuf.

Pardevant Guillaume T. McCoun, vice chancelier du premier circuit.—Jannin Mallet contre Charles Girard.—Comme il parait par une déclaration suffisante que le défendeur Charles Girard réside hors de cet Etat, mais qu'il réside dans un des Etats Unis, c'est à dire dans l'Etat de la Louisiane. Sur la motion de M. A. Rapallo, solliciteur pour le demandeur, on ordonne que le dit Charles Girard fasse faire l'entrée de son apparence, et la fasse notifier au solliciteur du demandeur dans l'espace de quatre mois, à commencer depuis la date de cet ordre, et qu'en cas de son apparence, il fasse mettre au greffe sa réponse à la plainte du demandeur et qu'il en fasse remettre une copie au solliciteur du demandeur, dans l'espace de quarante jours après avoir reçu une copie de cette plainte, et qu'au défaut de cela, la dite plainte sera considérée comme avouée par le défendeur. Et l'on ordonne en outre que le dit demandeur fasse publier cet ordre dans la gazette de l'Etat, et dans le *New York Commercial Advertiser* et qu'il continue cette publication dans chacune des dites gazettes pendant huit semaines successives, au moins une fois par semaine, ou qu'il fasse remettre une copie de cet ordre au dit Charles Girard en personne, au moins vingt jours avant le temps ci-dessus prescrit pour son apparence.

(Copie) JOHN WALWORTH.

20 juin Greffier.

RECU en consignation et à vendre par LELIEVRE, encoignure Royale et Ste-Anne.

Livres de Droit.

PAILLET. POTHIER.
PARDESSUS. TOULLIER.

de Médecine.

Manuel d'anatomie, de Phrénologie Mérat, dictionnaire de matières médicales, Payen, chimie industrielles.

Sciences et Arts.

Phisique de DESPRETS et de POUILLET; cours d'agriculture par Raspail; de de construction par Sganzin; do de dessin industriel par Deville Thiry.

Plus: Un assortiment de Romans nouveaux des meilleurs auteurs.

AUSSI: Un grand assortiment de livres élémentaires, et de livres de prières nouveaux. 23jt

EAU DE VIE.—Les soussignés ont constamment en magasin, des eaux-de-vie supérieures, de la marque Pellevoisin ainé & co, de la Rochelle, et ont reçu par le navire Richmond;

45 demi pipes
15 quarts de
20 barils } Eau de Vie Cognac, de preuve.

10 demi pipes
15 quarts de } Do. Champagne 1830.
15 barils

Qu'ils offrent à vendre.

BLANCHARD, EIMER & Co,

[illegible]

FARINE [illegible]

14a [illegible]

AVIS D'ENCAN [illegible]

J. A. BEARD [illegible] à l'encan [illegible] rue de Canal, entre les rues des Magasins et Levée, tous les samedis et vendredis.

Les marchands qui ont des marchandises à envoyer à l'encan en demeurent, avis à l'encanteur la veille du jour de la vente; et toutes marchandises dont les prix seront limités resteront, aux risques des propriétaires après la vente, si elles ne sont point vendues.

Les échantillons des marchandises seront vendues sans réserve. La vente commencera chaque jour à 10 heures et demi.

Le bureau d'encan est au no. 59 rue de la Commune. 2 mai.

MAGASIN DE SELLERIE—Encoignure des rues de la Douane et Chartres.—(Au vieil établissement de Smith, Hubbard & Co.)—Les soussignés ont reçu par les paquebots Alabama et Vicksburg et autres arrivages récens du Nord, un superbe assortiment d'ouvrages de sellerie et de harnais, qui avec leur fonds en magasin, forme un approvisionnement complet pour la saison, comprenant des articles de toutes description, et de toutes qualités, parmi lesquels se trouve les objets suivans:

Selles de dames et demoiselles de toute description.
Do. espagnoles pour hommes do. do.
Do. colombiennes do. do. do.
Do. américaines do. do. do.
Do. anglaises do. do. do.
Do. citoyennes do. do. do.
Do. espagnoles pour enfans do. do.
Do. américaines et pour la course do. do. do.
Brides, martingales, sangles, do. do.
Ceintures, mors, étriers et éperons do. do.
Harnais de carosse et barrouche do. do.
Do. de gigs et à traits do. do.
Do. Jerseys, postes et charrettes do. do.
Fouets de gigs, carosses et tandem do. do.
Verges pour dames et cavaliers do. do.
Do. pour planteurs et carosses do. do.

Selles extra, brides et traits de gigs do. do. colliers et cordeaux pour gigs et carrosses do. do.; colliers communs et d'Ecosse; chaînes, crochets et colliers en bois; brides; cordeaux de charrettes et calasses; raies, sangles et tissu; garnitures; bordures; harnais, brides, boudriers de cuir; peau de cochon, do. de mouton; do. de caribou et maroquin; sacs de selle de toute description; sacs de tapis de Brussel et Valence; valises; superbes valises en cuir à cadre de fer; coussins; ceintures à pistolets et pour argent; cuirs d'étriers, &c, &c, &c.

Ils offrent ces marchandises en vente en gros ou en détail à des conditions faciles et ils continueront à recevoir de leurs manufactures du Nord par les paquets et autres bâtimens un nouvel approvisionnement pendant toute l'année. Ils ont aussi en main quelques charrues de fermiers de qualité supérieure et ont pris des arrangemens pour en faire venir un approvisionnement dans le cours de l'année, qu'ils vendront à des prix modérés.

13 juin SMITH, CANTZON & CO.

EXTRAIT composé de Tomate de Miles célèbre Substitut du Calomel.

Les propriétaires de cet article ayant dévoué près de sept années et dépensée de fortes sommes d'argent en faisant des expériences sur les diverses sortes de Tomates, (Solanum Lycopersicum) sont à la fin parvenus à obtenir de cette plante une médecine qui remplace le Calomel dans ses heureux effets, sans exposer aux suites qui résultent de l'usage de cette drogue. Son principe est d'être un cathartic doux et efficace et composé: il agit aussi comme *tonic & diuretic* et diaphorétic. (Voir les directions qui accompagnent cette médecine.)

De son action particulière et de son usage.

Son action sur le système est générale, aucune partie n'échappant à son influence; et c'est surtout sur les *sécrétoires* et les *excrétoires* que son action se manifeste particulièrement. De cela l'on peut être convaincu qu'elle doit avoir un effet direct sur les organes bilieux, et qu'elle doit être employée particulièrement dans le traitement des fièvres bilieuses en autres maladies provenant de la congestion ou engourdissement du foie. C'est ainsi qu'elle a obtenu de grands succès dans les maladies du foie, dyspepsie et ceux provenant de l'estomac et des boyaux généralement. Cette médecine se décompose dans son opération, produit une circulation libre dans les artères accompagné d'une légère perspiration. Elle n'affaiblit pas comme les purgatifs ordinaires, et cependant son action est plus générale, et peut être répétée souvent, non seulement sans crainte, mais avec avantage, ce qui est indispensablement nécessaire dans les cas d'anciennes maladies, car dans ces cas si l'on administre un remède violent, il ne produit que très rarement effet et tend à injurier la constitution.

SES DROITS.

Les propriétaires ne réclament point son universalité; par exemple, qu'il guérira toutes les maladies et que lorsqu'on l'aura introduit dans une famille il n'est plus nécessaire du médecin; au contraire ils conseillent à tous les chefs de familles d'avoir un médecin surtout qu'il soit expérimenté; cependant ils sont persuadés que cette médecine administrée à temps peut dans bien des cas exempter le trouble et la dépense d'envoyer chercher leur médecin, pourvu qu'il soit pris dans les premiers degrés de la majorité des maladies de ce climat. Dans les cas de maladies longues ou chroniques, tels que ulcères ou maladies de la peau, ce remède peut être pris par toutes personnes sans l'aide d'un docteur.

Les personnes invitées à en faire l'essai,

ne sont point seulement les chefs de famille qui devront l'adopter pour leur usage, mais ceux qui languissent avec des maladies que le calomel n'a pu guérir, ceux qui ont vu et senti ses effets pernicieux ainsi que ceux qui croient que le calomel est le meilleur médecine, et ceux encore qui ont essayé tous les remèdes (depuis la fameuse médecine de cure all nostrums, que l'on dit sortie des grands colléges ou sociétés étrangères à l'humble médecine charlatane des docteurs A. B. C. à Z.) sont invités à faire l'essai de cet article américain. Ce n'est pas l'intention des propriétaires de vanter cette médecine soit par des certificats ou des articles de journaux, mais il est nécessaire de dire ce que l'on en pense dans les pays où elle est connue depuis plus d'un an. 2 a

ROULEAUX A FRICTION AMELIORES PATENTES de T. W. FIELD, manufacturier de roues à biser, no. 86, Walker st. New York.

Le soussigné informe respectueusement les négocians et le public en général de la Nlle. Orléans, qu'il a maintenant pris des arrangemens pour leur fournir les roues améliorées ci-dessus, à un prix au-dessous de celui de l'ancienne invention et qui surpasse de beaucoup en force et en durabilité.

Cette roue a été tellement améliorée de l'ancienne patente, qu'une seule personne peut hisser du descendre une pesanteur de 10 à 25 quintaux très facilement. Les négocians de New York et autres villes de l'Atlantique les recommandent fortement.

L'on recevra des ordres pour la confection des roues ci-dessus à la manufacture de New York, qu'on seront immédiatement expédiées dans aucune des villes de l'Union.

Conditions: comptant lors de la livraison, ou 90 jours ce crédit pour du bon papier.

RÉFÉRENCES:

Magasin d'inspection de tabac, New York,
Phelps & Peck, encoignure Cliff et Fulton,
Boram & Johnson, 117 rue Greenwich,
John C. Morrison & Son, rue Greenwich,
Thomas Suffern, Broadway. 3ja

J'AI l'honneur de prévenir les dames de cette ville que pendant mon séjour à Paris, je me suis occupé spécialement de tout ce qui est à l'usage des enfans, tels que manteaux, habits et redingotes, blouses, petits matelots, pardessus, redingotes à la polonaise, manteaux, gilets, pantalons nouveaux, bottes, chapeaux et casquettes de diverses formes, petits cols, cravates, gants, mitaines, chemisettes et généralement tout ce qui concerne l'article d'enfant.

ARTICLES POUR HOMMES.

Habits et redingotes, pardessus et paletots en castorine et en alpaga, robes de chambre, pantalons nouveaux, gilets, manteaux, bottes, chapeaux, chemises, bretelles, cravates, cols, souliers de bal et autres articles, le tout dans le dernier goût et à la dernière mode.

ARTICLES POUR DAMES.

Soieries pour robes, tels que gros de Naples, satins Florence, étoffes pour mantelets, mantelets confectionnés, dentelles blanches et noires, écharpes de dentelles, pélerines en mousseline et batiste brodés, cols brodés, mouchoirs de batiste brodés et sans rivière, manteaux en soie, satin et en drap, cachemires Ternaux, châles Thibet et autres de divers genres, gants de chevreau et gants de soie en filet, bracelets, ombrelles, parapluies et autres articles.

ARTICLES POUR TAILLEURS.

Draps superfins de diverses nuances, draps noirs et casimirs de Sédan, cachemires en noir, nouveautés pour pantalons, étoffes à gilets, serge, velours, cordonnets et généralement tout ce qui concerne l'article de tailleur.

On trouvera également un grand assortiment de mercerie. VOR. DEJEAUX,

12 dec—6m 75, rue Royale.

ASSURANCE MARITIME CONTRE L'INCENDIE.

"Par la Compagnie d'Assurance du Floating-Dock de Saint-Louis.

LE soussigné étant dument autorisé comme agent de la compagnie ci-dessus pour la ville de la Nlle-Orléans, est prêt à assurer les bâtimens, bateaux-à-vapeur et leur chargemens, ainsi que les maisons et autres bâtisses, les navires et les bateaux à vapeur dans le port, les marchandises et autres propriétés contre les pertes ou les dommages qui pourraient causer l'incendie: il est aussi autorisé à ajuster et payer le montant des pertes qui peuvent avoir lieu dans les polices données par l'agent soussigné. JOEL SMALL,

[illegible] chez Godfrey, Lawrie & Small,

28, Vieille-Levée.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse pour la paroisse et la ville de la Nlle.-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—9 août 1839—No. 11979—Jose Prats vs. ses créanciers.—La cession des biens du pétitionnaire est par le présent accepté par la cour, et il est ordonné qu'une assemblée des créanciers ait lieu au bureau de T. Seghers, Esq, notaire public, mardi le dixième jour de septembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire; et en attendant toute procédure contre sa personne ou ses biens est suspendue. Il est de plus ordonné que L. Eyma, Esq. avocat et procureur en loi, soit nommé pour représenter les créanciers absens.

Par ordre de la cour,—Bureau du Greffier, N. Orléans, 9 août 1839.

10 août—3 A. GUYOL, Dép. Greffier.

ANDREWS & BROTHERS, Marchands à commission, Nouvelle-Orléans.

E. L. ANDREWS & Co, Marchands à Commission, Mobile.

J. I. ANDREWS & BROTHERS, Marchands à Commission, New-York.

Nous sollicitons des consignations à nos maisons.

J. I. ANDREWS, résidant à New-York.
Z. ANDREWS, " Nlle-Orléans
E. L. ANDREWS, " Mobile.

12 août

CORDE D'EMBALLAGE—1000 rouleaux cordes du Missouri, bonne qualité; 50 barriques lard assorti; 50 barillets beurre de l'Ouest; 7 boucauts tiges de tabac; 100 barils biscuit de pilote; 50 caisses confitures assorties; 100,000 cigares de la Havane, bonne qualité, à vendre par

GODFREY, LAWRIE & SMALL,

10 août 28, Vieille-Levée.

PROPHETIES!!

LOUISIANAIS, amis, concitoyens et adoreurs!! rappelez-vous ceci et envoyez nous votre billet de $20. Edmund Charles & Co, ont résolu de vendre le billet qui gagnera l'Arcade de la Nouvelle Orléans, à leur bureau fortuné, no. 44, Arcade de Philadelphie. "Les oiseaux d'un même plumage, vous savez, se rassemblent, et soyez persuadé que le billet qui gagnera l'arcade de la Nouvelle Orléans sortira de l'Arcade de Philadelphie. Nous verrons."

Agence de courtage et bureau de commission, no. 44, Arcade de Philadelphie.

Edmund Charles & Co, ayant pris des arrangemens avec Messrs. Sylvester & Co. de New York pour la vente des billets de la grande loterie de propriétés foncières et d'actions de banque, située à la Nlle Orléans recevront des ordres pour l'achat de billets et afin que ceux qui spéculent ne perdent pas l'intérêt de leur argent dans l'intervalle du jour du tirage, Edmund Chs. & Co, prendront de leur commission 5 pour cent, jusqu'à leur décision sur les ventes qui auront lieu avant le 1er. Juillet et 9½ pour cent depuis cette date jusqu'au 1er. octobre après quel ils ne feront plus aucune déduction. Leurs correspondants et le public furont bien d'envoyer leurs commandes sans aucun délai. Rappelez-vous que le premier chemin vient vingt les vers.

Billets—$20 chaque—Il n'y a point d'escompte.

Les ordres pour la compagne, sont mal de l'argent pour l'achat de billets seront renvoyés par le retour de la poste. S'adresser à

EDMUND CHARLES & Co.

11 juin 44, Arcade, Philadelphia.

RECU par le Général Foy, de Bordeaux, un joli assortiment de [illegible] à vendre [illegible] l'entrepôt [illegible] coin Condé et Vieille Levée.

[illegible]

CLOU [illegible]

Nouvel [illegible] 1er août 1839.

[illegible]

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE LA NLLE ORLEANS ET DE CARROLLTON.

ARRANGEMENS DE L'ETE' POUR LES JOURS DE LA SEMAINE.

De Carrollton.		*De la Nlle. Orléans.*	
Char à cheval à 4 h. A. M		Char à cheval à 5 h. A. M.	
Locomotive	6 " "	Locomotive	7 " "
"	8 " "	"	9 " "
"	10 " "	"	11 " "
"	12 " "	"	1 " P. M.
"	2 " P M	"	3 " "
"	4 " "	"	5 " "
"	6 " "	"	7½ " "
"	8 " "	"	9 " "

ARRANGEMENS POUR LES DIMANCHE.

Les chars partiront aux mêmes heures que dans les jours de la semaine jusqu'à 1 heure P. M. Une Locomotive partira de Carrollton toutes les heures, jusqu'à 8 heures du soir, et de la Nouvelle Orléans jusqu'à 9 heures du soir.

Après 10 heures du soir, et jusqu'à minuit on peut obtenir un char à cheval, en payant cinq piastres pour le voyage; mais après minuit en aura à payer $10.

Les personnes qui partiront par la locomotive, devront se procurer des billets, attendu qu'il est défendu aux conducteurs de recevoir de l'argent au lieu de billets.

Pour l'agrément des personnes qui se rendent à Carrollton par le char de 5 heures, et qui ne désirent pas y demeurer jusqu'à 8 heures, le char qui partait auparavant à 6 heures, restera jusqu'à 6 1½ heures, pour donner le temps de jouir d'une promenade agréable dans un des

PLUS BEAUX JARDINS DES E. UNIS.

CHARS DES RUE JACKSON ET DE LA COURSE.

Ces chars partiront de la rue Jackson à 6 heures a. m. et de la rue du Canal à 6 1½ heures du matin et courant chaque heure. A 9 heures, ils partiront toutes les demi-heures, jusqu'à 8 1½ heures du soir, mais le char qui doit partir de la rue du Canal à 8 1½ heures, n'en partira qu'à 9.

Les Messieurs sont particulièrement priés de ne pas mettre les pieds sur les coussins, et de ne pas fumer dans les chars lorsque les dames s'y trouvent.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans.

JOHN HAMPSON,

27 jt ingénieur en chef.

GRANDE LOTERIE DE PROPRIETES FONCIERES,

Situées à la NOUVELLE-ORLEANS.

LE TIRAGE AURA LIEU LE 1er. DECEMBRE 1839.

A JACKSONVILLE FLORIDA,

Sous la surveillance de Commissaires nommés à cet effet par la Législature de Floride.

SCHMIDT & HAMILTON, Directeurs.

100,000 BILLETS, à $15, $1,500,000.

Le prix de Vente des Billets est de $20 chaque.

SYLVESTER & Co., No. 156, Broadway, New-York,—*Seuls Agents.*

Le produit de la vente des billets sera déposé dans les banques des Citoyens. Consolidée, du Canal, de l'Union et de Carrollton à la Nouvelle Orléans, aux noms de Louis Schmidt, conjointement avec J. B. Perrault, Esq. actuellement caissier de la banque des Citoyens, et A. Baudoin, Esq. actuellement caissier de la banque Consolidée, agissant comme Commissaires, comme il appert par un acte passé pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub. le 2 mai 1839, et les paquetées seront transférées sans aucune charge quelconque aux personnes nommées ci dessus comme commissaires, pour la sécurité du fortuné gagnant.

A New York le produit de la vente des billets sera déposé dans la banque du Phenix au crédit des cinq banques de la Nouvelle Orléans ci-dessus.

Le public peut examiner les actes pardevant A. Mazureau, Esq. not. pub., relativement au transfer des propriétés des lots dans cette loterie.

600 LOTS GAGNANTS,

COMME SUIT:

1 Lot.—	Le bel Edifice à 3 étages, connu sous le nom de l'Arcade, dans la rue des Magasins, mesurant 266 pieds, 5 pouces, 4 lignes sur la rue des Magasins, 101 pieds, 11 pouces sur la rue de Natchez, et 146 pieds, 6 pouces sur la rue Gravier. Cette propriété rapporte maintenant un loyer de $37,000 par an, et étant située dans la partie la plus florissante de la ville, vis-à-vis de 3 Banques et dans le voisinage de l'Hôtel St-Charles et du CITY HOTEL, il est à présumer qu'avant peu les loyers s'élèveront à $50,000 par an. Estimé,	$700,000.
1 Lot.—	Le superbe Edifice, connu sous le nom de CITY HOTEL ci-devant *Bishops' Hotel*, à l'encoignure des rues du Camp et de la Commune, mesurant 160 pieds sur la rue de la Commune et 146 pieds, 10 pouces, sur la rue du Camp. Cette propriété donne un revenu annuel de $25,000, et d'après sa bonne situation, pourra sous peu être porté à $30,000. Estimé,	$500,000.
1 Lot.—	Une jolie Maison à 3 étages, rue Natches, No. 20, à toucher l'Arcade, louée à $1,200 par an. Estimée,	20,000.
1 Lot.—	Une jolie Maison à 3 étages, rue Natches, No. 18, à côté du No. 20, louée à $1,200 par an. Estimée,	20,000
1 Lot.—	Une jolie Maison à 3 étages, rue Natches, No. 16, à côté du No. 18, louée à $1,200 par an. Estimée,	20,000
1 Lot.—	La jolie Maison No. 23, à l'encoignure N. E. des rues de la Douane et du Bassin, mesurant 40 pieds sur la rue du Bassin, 40 pieds sur la rue Franklin et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée,	20,000
1 Lot.—	La jolie Maison No. 24, encoignure S. O. de la rue du Bassin, mesurant 36 pieds, 7 pouces sur la rue du Bassin, même mesure, rue Franklin, et 127 pieds sur la rue de la Douane, louée à $1,500 par an. Estimée,	20,000.
1 Lot.—	La jolie Maison à 2 étages No. 339, dans la rue Royale entre Hopital et Ursuline, mesurant 34 pieds, 8 pouces sur la rue Royale, par 127 pieds, 11 pouces de profondeur, louée à $1,500 par an. Estimée,	20,000
1 Lot de 200	Actions, Banque du Canal,	15,000
1 Lot de 200	" Commerce,	20,000
1 Lot de 150	" Mech & Tra	15,000
1 Lot de 100	" chaque, Cité,	10,000
3 Lots de 100	" Exchange,	30,000
2 Lots de 50	" Gas Light,	5,000
2 Lots de 25	" Mech & Tra.	5,000
20 Lots de 15	" Mech & Tra	30,000
20 Lots de 10	" d'Orléans	20,000
10 Lots de 2	" Gas Light,	2,000
200 Lots de 1	" Louisiane,	20,000
200 Lots de 1	" d'Orléans,	20,000
150 Lots de 1	" Union Floride,	15,000.

Il sera au choix des personnes gagnant les prix des Actions de Banque de recevoir, ou les Actions même ou leur valeur au pair au comptant.

TIRAGE:

100,000 Numéros de 1 à 100,000 seront déposés dans une Roue, et les 600 Lots Gagnants et les Blancs dans une autre, et pour chaque Numéro sortant on tirera un Lot Gagnant ou un Blanc jusqu'à ce que tous les Lots Gagnants soient sortis, laissant alors dans la Roue le reste de Numéros BLANCS.

On recevra à la Nouvelle-Orléans des ordres pour des Billets, à l'encoignure des rues St-Charles et du la Commune, sous l'Hôtel Verandah, et au no. 104, rue de Chartres, près la rue Conti. Les ordres de la campagne, (*port payé*,) contenants des remises pour la quantité de Billets requis, adressées à

SCHMIDT & HAMILTON,

A la Nouvelle-Orléans.

Seront exécutés avec promptitude.

Un bateau-à-vapeur sera engagé pour donner passage aux personnes, qui désireront se rendre aux Florides pour assister au tirage de cette magnifique Loterie.

Jacksonville (Florida), Avril 1839.

1er mai

LOUIS ROGERS & JAMES GRAY ont établi dernièrement une maison de commerce à la Nouvelle Orléans, sous le nom de Rogers Gray & Co et ont donné leur procuration à W. N. Wilkinson pour agir en leur nom, pendant leur absence. Ils feront des avances sur les consignations qui leur seront adressées à eux mêmes ou à Roger & Co. de New-York et à Louis Roger & Co. au Havre.

New-York, 1er janvier 1839. 15f an

AUX PLANTEURS DE LA LOUISIANE.

CARTE DE LA LOUISIANE sur laquelle les diverses plantations seront coloriées. Les planteurs de la Louisiane sont invités à fournir à l'auteur de la carte du Sud, les limites de leurs plantations, afin qu'il puisse les marquer sur la carte élégante de l'Etat de la Louisiane, qui est maintenant entre les mains du graveur et qui sera prête à être distribuée aux souscripteurs vers le 1er. janvier prochain. Le nom des propriétaires ou quelques autres noms de fantaisie par lequel leur plantation est connue, seront imprimés sur celles qui sont assez grandes pour l'admettre, et ceux où on ne pourra le faire auront un chiffre de renvoi, et l'on trouvera ces noms dans la marge de la carte à ces chiffres correspondants. Cette carte aura 4 1½ pieds sur 5 1½ et sera finie avec un grand soin. Les plantations seront diversement coloriées; ce qui lui donnera une apparence pittoresque.

8er JOHN LA TOURRETTE, hôtel de la Cité

AVIS.—La Banque des Négocians escomptera les billets payables le 1er Décembre prochain déduisant 20 pour cent sur les billets renouvelables échéant après cette date.

Par ordre W. W. FRAZIER, Caissier.

Banque des Négocians, le 29 mai 1839.

30 mai

EN débarquement du Gén. Foy et à vendre par le consignée

3 malles chemises de coton en couleur et blanches;

4 do peaux de veau ciré, peaux de mouton vertes et rouges pour doublures et 1000 paires avant pieds de bottes.

26 jt HERBAULT FRERES, 76, rue Royale.

MOYEN D'APPRENDRE A LIRE EN 20 LEÇONS.—M. VANNIER, Géomètre-Arpenteur, ancien administrateur du canal de Bourgogne, auteur de la Méthode abréviative pour enseigner A LIRE LE FRANÇAIS EN 20 LEÇONS, offre de mettre cet admirable résultat en pratique, soit dans des leçons particulières, soit dans les cours qui seront ouvertes les jours, depuis 6 heures du matin, jusqu'à 10 heures du soir, encoignure Dumaine et Bourgogne.

Le Professeur appliquera la même Méthode abréviative d'enseignement, modifiée toutefois d'après l'intelligence des élèves, à l'Ecriture, l'Orthographe, l'Arithmétique, la Géométrie, l'Algèbre, le Dessin linéaire, le Toisé, la Tenue de Livres, et à tout ce qui concerne la comptabilité.

Leçons en ville. 1 m.

EN débarquement du navire Marengo du Hâvre et à vendre par B. Lacoste, rue Royale, no. 103; fromage de gruyère, pâte grasse et tête de mort, sardines à l'huile par demi boîte, du véritable Colin.

De plus un assortiment de marchandises sèches, tel que bretelles fines en gomme, et en coton, crêpe noir et blanc, écharpes, mantilles et mantelets, gants longs et court à filet pour femmes et pour enfans, jaconas noir et couleurs boutons de nacre, peignes à retaper à nœud et à papillotte, chaussons de fil écru et en coton blanc, gris et blanc, capsules canelle première qualité, bas de soie, dissolle et coton noirs, bleus et gris pour femme et enfant, chals hernani et crêpon 6-4, 5-4 et 4-4, rubans à garniture et parfumerie de toute espèce.

Toujours en magasin un assortiment de vin en barriques demi barriques et en caisses des crûs ci après, Chateau Lafitte, Chateau Margeaux, Chateau haut Brion, St. Julien medoc, St. Emilion haut Sauterne, Sauterne haut Barsac, et Barsac, bouchons longs et demi longs premier choix, le tout à des prix très modérés. 30 jt

GRILLES DE CUISINE PATENTÉES DE PIERCE.—Le soussigné vient de recevoir au No. 57, rue du Canal quelques grilles comme ci-dessus. —Pour l'économie, la facilité et la commodité, ces grilles surpassent toutes celles qui ont été inventées jusqu'à ce jour. Elles sont garanties donner satisfaction et dans le cas contraire elles seront déplacées sans aucun frais aux acquéreurs.

GEORGE PIERCE, Agent.

57, rue du Canal.

Le soussigné prend la permission de référer aux Messieurs suivants qui en ont fait usage pendant l'année dernière:

MM. Charles Harrod, Col. Wm. Christie,
Sam. J. Peters, Benj. Story,
[illegible] Henry Lockett, Esq.
[illegible]

[illegible]

COUVERTURES [illegible]—Couverte[illegible] de 3 points, de diverses [illegible] en magasin et à vendre par

BLANCHARD, EIMER & Co.

[illegible] 22, rue Bienville.

SIROP ET PILLULES,

Composées de Salsepareille Concentrée.

AUX LECTEURS.

La saignée est toujours contraire aux constitutions faibles et délicates; par conséquent il suffira de dire que le sirop et les pilules composées de salsepareille concentrée obvieront à la nécessité de se faire saigner dans 9 cas sur 10, en purifiant le sang.

La grande vente de cet article a prouvé le fait: que nous pouvons vivre à un âge avancé et conserver une bonne santé si nous avons le soin de *ne point nous laisser extraire le fluide de la vie.*

De toutes les mauvaises habitudes dans la médecine, celle de saigner est la plus déplorable. Elle produit un soulagement temporaire, mais ses effets sont pernicieux. L'on obtient du soulagement parce que l'on diminue la sensibilité; elle produit une torpeur et un engourdissement des maux et symptômes, mais elle en aggrave les causes.

N'importe quelle douleur on ressent; c'est une inflammation; il faut être saigné; n'importe quelle est la constitution ou l'âge, il faut saigner le malade; les douleurs augmentent ou demeurent, il ne peut respirer à l'aise; il faut qu'il soit saigné encore et encore.

Si le patient a de la fièvre, de la folie, de la congestion ou est à la mode il faut répéter les saignées. Des mois se passent ainsi, l'inflammation cède, mais une maladie de foie le menace, il faut le saigner encore; et il est heureux s'il ne devient pas pulmonaire; Il devient débile et il faut des années de traitement avant qu'il puisse recouvrer sa santé, si jamais il peut la recouvrir. Quelque fois on l'envoie voyager, si la lancette cesse alors son pernicieux office et le climat a l'honneur de lui avoir rétabli la santé.

Un malade, quelque fois une jeune fille, est attaquée *d'influenza*, on la saigne encore et encore jusqu'à ce qu'elle devienne pire, meurt, ou contracte une maladie de poitrine. Ne l'ai-je pas vu de mes propres yeux? Ne l'ai-je pas vu s'évanouir sous la lancette et succomber? N'ai-je pas vu quarante onces de sang tiré d'un malheureux dyspeptic parce qu'il avait l'esprit dérangé? Se tête n'est-elle pas devenue plus confuse—ne lui a-t-on pas encore tiré du sang; n'est-il pas tombé dans le délire, et est-ce que l'on ne lui a pas rasé la chevelure, appliqué des sinapismes, mis de la glace et des sangsues et n'est-il pas mort en quarante huit heures? Ecoutez la voix de la raison et de l'expérience, vous qui êtes maintenant amis de cette fatale habitude. Apprenez que toutes les maladies existent dans le sang et que ce n'est point le sang qui cause les maladies, mais que l'impureté du sang ou en d'autres termes la quantité du sang, fluide acrimonieux, qui est la cause des différens maux, douleurs et maladies auxquels le genre humain est assujeti.

Depuis la première introduction du sirop et des pilules composé de salsepareille concentrée, il s'est conservé la haute réputation qu'ils avaient acquise. Des malades qui avaient traîné une misérable existence depuis un grand nombre d'années et plusieurs qui avaient perdu l'usage de leurs membres par suite de rhumatismes ou paralysies, ont recouvré leur santé et leur force, après avoir inutilement employé tous les remèdes ordinaires. Des effets miraculeux ont aussi été obtenus dans les maladies du foie, douleurs rhumatismales de la tête et du visage, affections paralytiques, jointures contractées, enflure des glandes, douleurs de l'estomac et des os, rhumatismes chroniques, palpitation du cœur, respiration gênée, &c.

Ces célèbres sirop et pillules de Salsepareille, sont entièrement exempts de mercure, et pour ce maladies chroniques sont des médecines altérative qui changent le système sans occasionner un mode sensible d'action. L'on devrait avoir recours dans tous les cas chroniques et l'on doit essayer de changer le mode d'action et y substituer l'influence de la médecine ultime, qui doit être en harmonie avec les opérations de la nature en bonne santé, de manière qu'après en avoir fait usage pendant une période plus ou moins longue, selon la nature de la maladie, on puisse la mettre de côté, alors la santé se rétablira graduellement.

Après un long examen des résultats que l'on devrait obtenir dans le traitement des maladies ci-dessous, (quelques-unes desquelles sont envisagées comme les plus grandes qui affligent l'existence), nous sommes enfin parvenus à préparer le sirop composé de salsepareille, et nous le recommandons fortement à tous ceux pour lesquels il est destiné, comme possédant toutes les qualités nécessaires pour leur guérison.

Les maladies qui cèdent au traitement alternatif, sont celles dites chroniques et celles qui prennent leur source de l'impureté du sang, tel que:

Scrofula ou King's Evils, Syphilis et toutes les maladies vénériennes, maladies du mercure causées par un abus de son usage, consomption, maladie du foie, jaunisse, rhumatisme, goutte, scorbut, chancres, maladies de la peau, telle que dartres, boutons, verrures, gale, démangeaisons &c. Il n'est pas de médecine qui soit un meilleur "*purgatif du printemps*" et qui puisse mieux rétablir après une forte attaque de maladie.

Le sirop de salsepareille est une des médecines les plus populaires du jour et forme partie des purgatifs administrés par la faculté aussi bien que par la pratique privée.

Les pillules et sirop de salsepareille ont été employés avec succès dans presque toutes les maladies auxquelles le corps humain est assujetti et pour les cas de bile et de maladie du foie, ainsi que des douleurs qui les accompagnent, tels que bile, maux de tête, douleur et oppression après les repas, étourdissement, vertiges, tintement dans les oreilles, assoupissement, brûlement d'estomac, perte de l'appétit, vents, spasmes, &c. elles sont reconnues pour être supérieures à toutes celles offertes jusqu'à ce jour. Pour l'usage de famille elle ne peut manquer d'être la plus de donner une satisfaction générale.

EXCELLENTE MEDICINE POUR LE PRINTEMPS,

Pour la purification du sang, la guérison et la prévention des maladies de rhumatisme, scrofula, salt rhum, &c.

Salsepareille—Lisez réfléchissez et décidez. Les vertus de la salsepareille ont été reconnues depuis plus de deux cent ans, pendant lequel sa réputation a toujours augmentée. Cependant tout dépend de son mode de préparation.

Le sirop composé de Salsepareille concentrée est une préparation de la salsepareille d'Honduras, et est indubitablement supérieur aux autres drogues de la même plante. Il est manufacturé par un procédé chimique à vapeur, par lequel les vertus médicales contenues de la salsepareille sont extraites, une bouteille duquel possède une aussi grande valeur que douze de celles préparées selon la prescription des laboratoires de Londres, Edimbourg et des E. U. La vertu extraordinaire de cette préparation l'a fait introduire dans les hôpitaux en Amérique et en Europe, et est recommandée par les facultés comme possédant les vertus de la salsepareille à un plus haut degré. Les témoignages de la haute réputation dont jouit cette préparation parmi les membres de la faculté, les personnes suivantes, distinguées par leur talent et leur réputation ont volontairement rendus témoignage de son mérite et de ses vertus sanitaires, dans la guérison des maladies ci-dessus énumérées, après: Dr. Valentine Mott, Dr. David Hosack, Dr. T. Mitchell, Dr. W. McNeven, Dr. R. T. Kissam, Dr. F. Gazzales, Dr. Watts, Dr. Alexander H. Stevens, Dr. Wright, Dr. Post, Dr. G. Dubdan, Dr. Francis Berg, Dr. Physic, Dr. Chapman, Dr. Cheesman, Dr. Jackson, Dr. Gibson, Dr. Stillman, Dr. Hunt, Dr. Dewey, Dr. Hare, Dr. James, Dr. Homer, Dr. Cox, Dr. R. Rogers, Dr. David L. Rogers, Dr. Harris, &c. &c.

Le propriétaire espère que les témoignages ci-dessus suffiront pour prouver son mérite, comme le meilleur purificateur du sang et rénovateur du système qui ait été découvert jusqu'à présent, ainsi que pour les maladies constitutionnelles auxquelles le sang est sujet et qui prennent leur naissance dans l'impureté du sang ou du fluide animal.

Les personnes intelligentes admettront que les maladies qui peuvent être traitées selon les principes physiques de la médecine.

Lorsqu'une maladie devient chronique, il faut varier le traitement selon les indications. Sous ces circonstances le traitement ordinaire ne peut être suivi dans la physique, dans beaucoup de cas et que les symptômes n'indiquent point le vrai siége de la maladie. La maladie dans cette condition a assumé une diversité de traitement.

Le traitement empirique est suivi dans les cas de maladies chroniques et invétérées pour les raisons ci-dessus.

Diverses combinaisons et préparations sont employées pour combattre les maladies de cette nature; mais l'expérience a établi un nouveau système de traitement dans ce cas qui promet de réussir. L'école qui a adopté cette innovation met en pratique la théorie de la [illegible] et de toutes les branches qui constituent une connaissance parfaite de la théorie et des principes de l'art de guérir.

Cette "connaissance est préférable à l'ignorance—cette 'lumière dissipe les ténèbres,'" et toutes les maladies cèderont aux traitemens qui ont pour base la science et l'expérience; personne, nous pensons, ne niera cette vérité. Maintenant il semble exister quelque diversité d'opinion parmi les raisonneurs polémiques, relativement aux qualités que possèdent les médecines végétales et minérales et de leur mode d'opération sur le système humain.

Sous le point de vue légal, nous admettrons que les végétaux sont plus souvent employés que les minéraux; car dans tous les cas désespérés l'on a recours à des remèdes désespérés, qui sont ordinairement l'application de la faculté. Cependant sont des choses opiniâtres et il s'en trouve peu qui prouve l'utilité de la pratique. En médecine, cependant, les minéraux et les végétaux contribuent aux besoins de la science.

Demandez au plus célèbre médecin quelle est le meilleur purificateur du sang! il vous répondra la salsepareille.

Il suffit donc de dire, que les médecins la recommandent. Quelle plus grande preuve de ses qualités peut-on désirer?

Des nombreux certificats ont été reçus et l'on peut référer à des centaines d'exemples de guérisons remarquables qui n'ont jamais été obtenues par aucune autre médecine.

Vendu en gros et en détail au no. 96 rue de la Douane Nlle. Orléans.

Ceux qui sont affligés de rhumatismes, scrofula, éruptions de la peau, enflure des glandes, maladies du mercure, &c, pourront être guéris en s'adressant ci-dessus.

Le propriétaire se flatte que le grand soin qu'il a apporté dans la préparation de la salsepareille, sous ces différentes formes, a rendu son composé parfait, et en faisant usage d'un mode de préparation étranger à tous les autres manufacturier, il peut sans crainte dire qu'il a produit un article combinant toutes les matières médicinales de la salsepareille dans une forme plus efficace et plus concentrée que les autres productions de cette nature. Il recommande cet article à l'attention des médecins comme étant la meilleure préparation de la salsepareille qui ait jamais été faite, combinant toutes ses propriétés qui appartiennent aux divers articles qui la composent, dans une forme concentrée, qui ne peut être altérée par la température ou l'atmosphère. La supériorité que réclame cette médecine sur toutes les autres, proprement de cette nature, résulte du mode particulier de sa préparation. Nous croyons pouvoir dire d'après l'expérience, qu'une grande partie des vertus de la salsepareille s'en vont avec la vapeur, lorsqu'elle se décompose, ou en d'autres termes, que la trop grande chaleur empêche la concentration de ses principes actifs. Nous sommes venus, à cette conclusion, après avoir été souvent trompé dans l'administration de cette médecine préparée selon les formes ordinaires et comparant le succès qu'elle a obtenu lorsqu'elle était préparé selon le mode actuel. L'on ne peut attribuer cette différence aux matériaux qui auraient pu être meilleurs dans l'une ou l'autre, parce que nous avons répété les preuves avec les mêmes articles, et les résultats ont toujours été les mêmes que ci-dessus. Cette composition est donc recommandée aux médecins, comme matière médicale, possédant à un haut dégré les propriétés toniques, altératives et diaphorétiques des plantes qui la composent.

Le temps et les frais que coûtent ces articles peuvent peut-être militer contre son usage général, mais de telles objections ne devraient jamais avoir aucun poids lorsque la vie et la santé d'un individu sont en danger.

Les maladies auxquelles ce remède est applicable sont le scrofula, affections cutanées, rhumatismes et particulièrement les maladies qui proviennent de l'abus du mercure, la syphilis dans son premier et second degré, ulcères chroniques et obstinés, provenant d'une condition vicié de l'économie animale, inflammation des os et des membranes, et particulièrement de cette maladie qui est observée sur le *tibial* et *femoral*, le *tibia* et *ulna* et quelque fois sur la tête. Nous ne connaissons aucun autre remède qui puisse guérir des maladies aussi bien que le sirop composé de salsepareille concentrée.

Il y a maintenant environ trois siècles que la salsepareille fut introduite en Europe, comme un remède propre à guérir les maladies ci-dessus, par les Espagnols qui s'en servaient pour guérir les affections vénériennes.

L'on doit toujours prendre les pillules de salsepareille avec le sirop. Ces pillules possèdent le grand avantage de ne point dépendre de calomel, antimoine ou autres médecines qui décomposent le repos ou la diète, et par leur combinaison judicieuse elles peuvent être administrées aux personnes de toute âge et de toute condition et des deux sexe pendant des années, sans causer aucun dommage à la constitution. Ils sont par conséquent recommandées aux personnes sédentaires qui ne peuvent prendre assez d'exercice pour entretenir l'action vitale de l'estomac et des boyaux et qui sont conséquemment obligés de prendre des médecines médicaments.

L'on recommande fortement aux personnes qui [illegible]

[illegible]

---

réellement des pilules de salsepareille, et qu'elles sont approuvées par les plus respectables médecins qui connaissent la médecine.

1o. Le principe vital est dans le sang.

2o. La nourriture du corps vient du sang.

3o. Toutes les maladies ont leur source dans l'impureté du sang.

Tous les solides sont nourris et proviennent du sang—Tous les autres fluides sont appropriés au soutien du corp. Il est bien connu que le principe futur du cœur, et du système circulaire, précède la formation des autres parties du corps et l'on peut l'apercevoir quelque temps avant de distinguer les traces du cerveau.

Le sang étant le nourricier du corp et la source de la vigueur, est aussi celle des maladies en générale; car lorsqu'il est dans un état pur, il est plus en uniformité que les parties solides, d'où nait la difficulté de connaître les matières morbide ou étrangères qui circulent en même temps. Le mécanisme de la Sève n'a aucun effet sur les autres parties du système et il ne fait ce dommages que lorsqu'il a atteint le sang; il leurrég contracte une tache il est étonnant de remarquer la ténacité avec laquelle il la retient pendant des années, des générations: de là nait les maladies héréditaires, les consomptions, &c. Les germes et fibres étant formés et nourris du sang, et les communications aux cellules étant coupés excepté par la circulation, où pouvons-nous chercher ailleurs le siége de ces prédispositions aux maladies ou les causes de la maladie elle-même. Si le sang est en désordre, l'organe qui est le plus faible est celui qui souffre le premier et le plus, et qui donne son nom à la maladie.

5o. Les douleurs et les maladies ont la même origine; par conséquent ils ont les mêmes nom.

6o. Les pillules de salsepareille et le sirop sont le seul mode de purifier le sang et d'extirper la maladie.

Il est évident que les médecines qui demandent des soins de la part du patient et qui donne des rhumes si elles sont prises lorsque le temps est froid ou humide, tel que le calomel, &c. ne sont point propre propre au corp et conséquemment injurent la constitution et lui impriment de nouvelles qualités. Il n'est pas nécessaire de se préparer pour les pilules et le sirop de salsepareille; l'on peut en prendre avec avantage dans tous les temps et dans tous les climats.

La théorie simple—simple parce qu'elle est vraie est renfermée dans ces cinq propositions:

1o Le sirop et les pillules de salsepareille guérissent toutes les maladies qui peuvent être guéries.

2o. Ils font disparaître les obstructions du foie et des intestins qui empêchent la circulation du sang et de ses fonctions vitales.

3o Ils purifient le sang en augmentant ses efforts et empêchent la maladie en donnant la force au corps de résister à la prédisposition des jeunes qui l'amène.

4o. Ils augmentent l'action des absorbants par lesquels les matières morbides sont mises en circulation et ensuite rejetées du corps.

AVERTISSEMENT. Le sirop et les pillules composés de salsepareille concentrée ou pilules du sang, peuvent être obtenues pure au No. 96, rue de la Douane, Nouvelle-Orléans, et nulle part ailleurs.

L'on donne des directions en anglais, français et espagnol. 17 mai

SURDITE—GUTTA VEGETABILIS, un remède infaillible pour la surdité.—Le grand succès qu'a obtenu ce remède dans plusieurs centaines de cas au dispensatoire de Westminster pour les maladies des yeux et des oreilles, et pour lequel des lettres patentes ont été obtenues par M. Taylor, M. D. du gouvernement anglais, et la sanction qu'il a reçu de l'académie royale de médecine à Paris, ainsi que des médecins suivants: M. Abernathy, sir Astley cooper, Drs. Resten, Curtis, Drake et L. Legalsig, Auris &c. et d'autres artistes et médecins célèbres dans cette branche qui en ont fait usage et qui l'ont recommandé.

La renommée du Guta Vegetabilis en France et en Allemagne l'a fait introduire dans toutes les autres parties de l'Europe, et des adresses furent présentées au Dr. Taylor de toutes parts, le félicitant de sa découverte. La certitude avec laquelle on a continuellement administré le Gutta Vegetabilis peut être prouvé par plusieurs mille cas. Depuis la révolution de 1830, Sa Majesté Louis Philippe, roi des Français, ainsi que le roi des Belges lui conférèrent le titre d'Auriste honoraire de leurs majestés, en récompense des nombreuses guérisons qu'avaient été obtenues par le Guta Vegetabilis. Ces preuves de la bienveillance et de l'approbation royale, seront suffisantes, il espère, pour encourager ceux qui sont affligés de surdité à faire l'essai de ce remède.

A Londres, Paris et Bruxelles le nombre des guérisons est incalculable, ainsi que dans les principales villes de Unis des trois royaumes.

Dans la ville de Dublin, plus de 600 sourds ont été guéris par lui, et un desquels avait été sourd pendant 38 ans. Dans la ville de Lyon (France) 296 personnes ont recouvré l'entendement, parmi lesquelles il s'en trouvait une de 98 ans et l'autre de 84. Pendant l'année dernière 1836, les guérisons obtenus dans le midi de la France se sont élevées à un nombre étonnant.

Pour prouver son efficacité nous allons citer les cas suivans:—Le révérend John King, curé de l'église de St-Jean à Manchester, devint sourd, après avoir été exposé au froid, il ne pouvait même entendre une bande de musique à quinze pas de distance. Cette affliction augmentait chaque jour et il était resté pendant plusieurs années, il employa des médecins renommés, qui le traitèrent avec un grand soin cependant il ne leur procurerent un soulagement. Le Dr. Drake lui recommanda et lui administra le Gutta Vegetabilis, et chose surprenante, il n'avait pas employé la seconde bouteille qu'il recouvra son entendement. Pour les particularités de ce cas, voir le Journal Médical de Londres d'octobre 1836.

Le Dr. Andrews, d'Edimbourg en parlant du Gutta Vegetabilis dit: J'ai employé le gutta vegetabilis dans ma pratique ainsi qu'à l'Hôpital, et j'ai trouvé que ce remède était incomparable dans le cas de surdité provenant de débilité nerveuse et relaxation de l'oui, produits par le froid et calculé à opérer un grand bien. En conséquence je recommande son usage général, convaincu ainsi que beaucoup d'autres, que les personnes qui feront usage de cette découverte importante ne seront point déçues.

Le Dr. James, d'Ampthill, Beddfordshire, dans une lettre adressée au Dr. Taylor, termine en disant que toutes les médecines de la société conviennent que le gutta vegetabilis un remède incomparable contre la surdité et à bon marché.

Une ou deux bouteilles ont généralement produit une guérison radicale, et dans un cas où une personne qui était sous mes soins, affligée depuis plusieurs années de surdité, accompagné d'un écoulement des oreilles, et d'un bourdonnement semblable aux grondemens du tonnerre, trois bouteilles firent entièrement disparaître ces symptômes et la personne recouvra son entendement.

Un praticquant judicieux de Paris, parlant du Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor, s'exprime ainsi: J'ai, dit-il, employé toutes les ressources de l'art pour trouver un remède propre à la guérison de la surdité, et je dois affirmer que je n'ai jamais trouvé de remède aussi sûr et aussi efficace que le Gutta Vegetabilis du Dr. Taylor. Vous pouvez être persuadé, d'après l'expérience que j'en ai faite, que cette médecine possède toutes les vertus nécessaires à la guérison de cette affligeante infirmité. Vous possédez une médecine d'une efficacité supérieure et d'une grande valeur.

Mlle. A. Norton, de Mile End Road fut affligée de surdité pendant plusieurs années, d'après avoir inutilement employé tout ce qu'on lui recommandait et avoir été soignée par un médecin, une bouteille de Gutta Vegetabilis la soulagea beaucoup et avant d'en avoir pris toute elle était parfaitement guérie.

Thomas Hensley, 28 rue Farrington, qui était lieutenant dans le 4e. régiment fut frappé de surdité sur le champ de bataille de Waterloo et resta dans cet état depuis. Après avoir employé une bouteille de Gutta Vegetabilis il fut parfaitement guéri.

Mr. Green de Cumberland qui avait été sourd pendant quatorze années recouvra son entendement après avoir employé six bouteilles.

Aux personnes âgées qui sont le plus sujettes à la surdité, cette préparation sera un bienfait, ayant été employée dans beaucoup de cas plus graves et où il y avait aucune espérance de guérison et en ont obtenus pas aucun autres moyens. A ceux qui sont affligés de surdité provenant du froid, cette préparation leur sera d'un grand avantage et leur fera recouvrer l'oui dans neuf cas sur dix. Le Gutta Vegetabilis est préparé selon les principes scientifiques, et ceux qui en feront usage seront convaincus qu'il porte sa recommandation dans les heureux effets qui sont obtenus, et en rendant l'oui à ceux qui l'ont perdu depuis plusieurs années.

Vendus en gros et en détail, par agence, au no. 96, rue de la Douane, Nlle. Orléans. 4 av—[illegible]

SOLUTION SPECIFIQUE.

CEUX qui ont des maladies secrètes telles que les gonorrhées, glandes, strictures, irritation des parties, de la vessie, de l'urètre et de toutes maladies du passage urinaire, douleurs dans les jointures, pierre, lumvago, débilité ou infirmité peuvent être guéris par cette médecine renommée des maladies ci-dessus en beaucoup moins de temps que par les autres médecines Elle ranime et donne de la vigueur à la constitution et rétablit parfaitement la santé à ceux qui ont été injuriés par des mauvais traitemens. Le fait est bien reconnu que cette médecine est incomparable et elle a guéri plusieurs milliers d'individus qui avaient inutilement essayé tous les autres remèdes; elle prend chaque jour la place de ces remèdes injurieux tels que copahu, térébentine, cubebes, mercure, &c.

En addition aux nombreux témoignages reçus des médecins distingués de toutes les parties du monde, ainsi que des Antilles et de l'Amérique; une récompense de £500 a été offerte à ceux qui pourront montrer un remède aussi efficace que celui de la "solution spécifique de Yeland". Il n'est pas nécessaire, après ce qui précède, de faire d'autres recommandations, il sera suffisant de publier quelques certificats.

"J'ai prescrit la solution spécifique de Yeland à plusieurs de mes patients qui languissaient sous des maladies du bâton, et à mon étonnement ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps que j'ai jamais vu, et leur santé est rétablie.

H. LEY, M. D

Professeur d'accouchement à l'Hôpital de Barthélemi

Le Dr. Clarke a prescrit la solution spécifique de Yeland à un grand nombre de malades attaqués de maladies urétrales, et ils ont été guéris dans beaucoup moins de temps qu'il n'avait coutume de les guérir avec des préparations de copahu; et il est d'opinion que ce remède est sans pareil et qu'il en fera usage pour ces malades.

Londres 27 décembre 1837.

Le Dr. Green certifie que la solution spécifique de Yeland est un des remèdes les plus efficaces pour la guérison des maladies de urètre et qu'il guérit en moins de temps que les préparations de copahu qu'il avait coutume de prescrire.

Cette médecine ne peut être obtenu qu'au No. 96, rue de la Douane. 12m

DURAND & Co,

GRAVEURS DE BILLETS DE BANQUES,

No. 26, Wall street, New-York.

INFORMENT les Directeurs des Institutions de Banques des Etats-Unis, qu'ils ont organisé un établissement complet, dans tous les départemens, pour la confection des billets de banques. Leur longue expérience et la réputation qu'ils se sont acquises comme inventeurs des grandes améliorations qui se sont faites dans les gravures des billets de banques, seront, ils l'espèrent une garantie suffisante pour l'exécution élégante des ordres qui leur seront confiés.

Leurs couleurs en jour ouvrage de machine, est entièrement nouveau et original, construite expressément pour cette société, d'après celle de C. Durand, qui a dévoué 20 années pour la confection de cet objet et est un des meilleurs préservatifs contre la contrefaction. Pour la beauté de l'exécution ainsi que pour la richesse et la variété des sujets, ils garantissent que le nouveau style surpassera tout ce qui a été produit dans cette branche.

PRIX.

Pour une planche en acier de 4 billets,	$ 500
Pour une planche en cuivre de 4 billets,	250
Impression par 1000,	25
Papier par 1000 feuilles,	25

Bons pour port, avec coupons, traites, &c., exécutés avec élégance.

Des spécimens de l'établissement ci-dessus peuvent être vûs aux banques de la Nlle-Orléans.

19m—1pa, 6m

FABRIQUE DE BIJOUTERIE.

J. B. DOETSCH & Co., informent leurs amis et le public qu'ils sont prêts à recevoir des commandes pour la confection de toutes sortes de bijoux, unis, ciselés et ornés, ils font les [illegible] d'or, et montent les diamants dans le dernier goût.

Ils espèrent que la supériorité de leurs ouvrages et l'attention qu'ils y donneront leur mériteront l'encouragement de leurs amis et du public.

N. B. Les ordres laissés à la fabrique, au dessus du bureau de MM. Lacoste et Fourès, Passage de la Bourse, entre les rues Conti et St-Louis, ou au magasin de La. Muh, No. 81, rue Chartres recevront une prompte attention.

Les dentistes sont aussi informés que J. B. D. & Co. feront les fournitures nécessaires à cet art. 4 dev

PAPIER A LETTRE—En magasin un grand assortiment de [illegible]

[illegible] DAVID FELT & Co,

[illegible] 24, Chartres.

HOTEL DE NEW BRIGHTON.

PASSE CHRISTIAN, Miss

Ce superbe établissement bien connu est maintenant ouvert pour la saison sous la surveillance de Mr. John McDonnell. L'on a fait de grandes améliorations dans cet établissement en y ajoutant d'autres bâtisses, chambres à dîner, salle de bal, chambre de billards, *nins pin alleys*, écuries et maisons de bains. De grands efforts ont été faits pour rendre cet établissement un élégant rendez-vous. Il y a cinquante jolies chambres pour familles et l'on a préparé de jolies maisons en dehors pour les messieurs. L'on trouvera toujours des jolies chaloupes voilières ou pour la pêche ainsi qu'une bonne bande de musique. L'on peut faire des parties ou des excursions sur cette partie du golfe qui se trouve en face de la maison et qui est entourée par plusieurs belles îles, parmi lesquels se trouve Cat Island, Ship Island, Horn Island et les chandeliers.

Un sac aux lettres est déposé dans la barre de l'Hôtel de l'Exchange, N. O. auquel l'on portera attention. McDONNELL & WATERMAN,

11 ju Hôtel de l'Exchange.

LIGNE JOURNALIERE POUR LA MALLE ET LES PASSAGERS.

CETTE ligne partira tous les jours de Nashville et se rendra en deux jours De Mills' Point à Bowling Green Ky. en deux jours. De Mills' Point à Louisville, Ky. en trois jours et demi, de Mills' Point à Clarksville dans un jour et un quart.

EXTRAS,

De Mills' Point se rendant à la convenance des passagers.

A Mills' Point la ligne ci-dessus joint les bateaux pour la malle de la Nlle.-Orléans et St. Louis, faisant la route la plus directe de St. Louis à Nashville et de la rivière du Mississipi à Bowling-Green et Louisville, Ky.

Le bagage est transporté aux risques des propriétaires.

Il n'est alloué que 40 livres de bagage pour chaque passager.

Bureau au Green River Hôtel	Bowling Green.
Bureau général de Poste	Nashville.
" " "	Mills' Point.
" " "	Louisville.

W. P. ROACH & Co. Clarksville Tenes.

7 mai.

AVIS D'ENCAN—Les soussignés ayant agrandi leur magasin de manière à pouvoir y faire des ventes de groceries et meubles, informent le public que leurs ventes pour ces objets auront lieu les LUNDIS et SAMEDIS de chaque semaine. Toute marchandise qui ne sera pas vendue le jour de la vente, et qui ne sera pas retirée immédiatement payera une commission ou payant de magasinage; la semaine commencée se payant de même.

DEJOUX & FERNANDEZ,

13 juin 114, rue de Chartres.

MESSRS. DEPOUILLY Frères & Co., préviennent les entrepreneurs de constructions, les habitants de la Nouvelle-Orléans, et ceux de la côte, que leur moulin à vapeur vient d'être mis en opération, et qu'à partir de ce jour, ils tiendront à leur disposition des plâtres calcinés de toutes qualités, tels que plâtre à enduire, à mouler à engraisser les terres &c. Ayant apporté tous leurs soins dans l'exécution des machines autant pour l'économie du temps que pour rendre la fabrication du plâtre parfaite, ils peuvent en garantir la qualité supérieure à tous les plâtres importés du Nord, ayant l'avantage sur ceux-ci d'être fraîchement fabriqués et de ne contenir aucune particule de chaux, (qualité essentielle.) Ils tiendront cependant leur prix au-dessous des plâtres sus-mentionnés. Offrant tous ces avantages ils osent espérer en compensation le patronage du public qu'ils sauront mériter par les soins qu'ils mettront à la fabrication et l'activité à remplir les ordres qui leur seront donnés. S'adresser pour les ordres ou commandes à leur office, Exchange Alley, ou à la manufacture, encoignure Urquhart et Marigny sur le railroad Pontchartrain.

P. S. Des remises avantageuses seront faites aux personnes qui donneront des ordres pour les villes et états voisins. 3 mai

MOULIN A SCIE A VAPEUR A VENDRE. —Le soussigné est autorisé à offrir en vente le MOULIN A SCIE, bien connu, appartenant au juge Hitchcock, situé au bas de la cité de la Mobile.

Ce moulin a deux scies et une machine à blanchir bois entièrement neuve. L'on suppose que c'est le meilleur moulin qui ait été bâti dans le Sud, étant bâti d'après les plus récens modèles. Les deux scies peuvent faire de 5 à 8000 pieds de bois par jour. La bâtisse est substantielle et couverte en ardoises. La machine à blanchir est de la manufacture de Hoskins & Hutton, patentées. Le droit de patente pour le comté de la Mobile sera vendu avec le moulin si l'acquéreur le désire. La machine peut blanchir de 5 à 6000 pieds de bois par jour. Le lot sur lequel le moulin est bâti a 100 pieds de face sur la rivière et s'étend en arrière jusqu'à la rue Hitchcock, traversant la rue Water, distance d'environ 451 pieds et a droit au rivage qui est en face. Les rivières au-dessus de la Mobile fournissent du cyprès en quantité et tout ce que le moulin peut faire est bientôt vendu.

Le moulin et la machine à blanchir sont tenues en bon état et si les affaires sont bien conduites il rapportera un revenu net de $25,000 par année.

Les conditions de la vente seront un quart comptant, la balance sera payé en parties égales dans 1, 2, 3, et 5 ans, les billets porteront l'intérêt légal de l'Etat de l'Alabama.

Aussi 12 ou 15 bon nègres, accoutumes à l'ouvrage du moulin, à des conditions libérales.

Pour plus amples informations, s'adresser à la Mobile, ou au soussigné en cette ville.

31ja GEORGE BEDFORD, 22 Bienville.

HYDROCONIONS ou appareils pour bains de pluie, ou de vapeurs, à vendre par le soussigné.—Depuis plusieurs années, et sur la demande des médecins les plus influans de la Nouvelle Orléans, M. Gicquel avait formé un établissement de bains de vapeur et de pluie au moyen d'un appareil déjà connu en Europe, que l'expérience lui a appris à modifier, et dont il a rendu l'emploi tellement facile, que le domestique le moins intelligent peut le mettre en activité, et au moyen duquel il a obtenu les résultats les plus favorables dans l'intérêt des personnes compromises. C'est par ce moyen qu'il a pu rendre à la santé maintes personnes affectées de la goutte, rhumatismes de toute nature, tumeurs, maladies scrophuleuses, psoriques, dartreuses, &c. Avec cet appareil on peut administrer des bains médicaux de pluie ou de vapeur et remplacer les bains ordinaires avec un bien être qu'on n'obtient pas par ces derniers. Ces appareils sont indispensables dans un ménage un peu nombreux ou dans de grands établissements, tels que prisons, hôpitaux, &c.

M. Gicquel étant à une époque rapprochée de son départ pour France, offre à traiter de ses appareils qu'il a fait confectionner à Paris, il donnera sur la manière de les mettre en activité tous les renseignements nécessaires, et connaissance des certificats des principaux médecins d'Europe, ainsi que des rapports des différentes sociétés savantes qui ont été appelées à donner leur opinion sur ce mode de bains si généralement répandu en France, Allemagne, Italie, &c.

M. Gicquel offre également de traiter de son fond de cabinet de lecture, auquel il a joint toute espèce de fourniture de barreau. GICQUEL,

29 mars Encoignure Bourbon et Ste. Anne.

Mme Gicquel ne part pas, et les bains sulphureux seront administrés comme précédemment.

BUREAU de la Compagnie d'Assurance des Négocians—N. Orléans, 8 juillet 1839. Le bureau des directeurs a aujourd'hui déclaré un dividende de 10 pour pent sur le capital payé; pris sur les profits des derniers six mois et payables aux actionnaires ou à leurs représentans légaux lundi le 15 courant ou après. SAML. G. RELF, secrét. 9jt

PLATRERIE DE DEPOUILLY FRERES & Cie.—Plâtre calciné à vendre par les soussignés, provenant de leur manufacture, nouvellement fabriqué, au prix le plus modéré, s'adresser à la manufacture, (rail road pontchartrain) encoignure Urquhart et Marigny, ou laisser des ordres à la Bourse de Cité, rue St-Louis, ou chez Mr. Cairs, notaire, rue St-Louis, ou chez Mr. Fournier, coiffeur, encoignure Chartres et St-Louis.

27 juin DEPOUILLY FRERES & CIE.

SUCRE à 10 et 12 livres à la piastre.—Bon café de St-Domingue à 1 escalin la livre.—Bon vin à 4 escalins le gallon; 5000 livres de vieux cuivre; 600 livres de vieux fer, au magasin de ANT. MICHOUD,

20 nov Encoignure Vieille Levée et Ursulines.

CHANGEMENT DE DEMEURE—James Hepburn a transporté son bureau à l'encoignure des rues Canal et Camp, où il continuera à acheter et vendre les billets de banques qui n'ont point cours. l'or et l'argent, actions, billets promissoires, traites [illegible]

AVIS.—L'HOTEL ST-LOUIS est maintenant ouvert pour la réception du public. Les appartements sont été meublés avec beaucoup de soin, et disposés de manière à satisfaire tous les désirs. On peut y avoir des chambres, ou des chambres et salons, avec ou sans la table.—Il y a dans l'Hôtel un excellent restaurant sous la direction de M. C. Lavau. S'adresser à M. A. WILLOZ, Directeur de l'Hôtel. Louis

CHANGEMENT DE DOMICILE ET D'ETUDE.—E. CAILLARD, avocat, a transporté son domicile et son étude, ru. Madison, No. 22, entre les rues Levée et Condé, près des halles et du ferry de la 1ère. Municipalité, et à proximité des Cours Criminelle, de District, de Paroisse, des Preuves et de Cité, de la Nouvelle Orléans.

Son étude est ouverte tous les jours de 7 heures du matin à 7 du soir.

Pour consultation de 7 à 9 heures du matin, et de 4 à 7 heures du soir; affaires de cour de 10 du matin à 3 du soir. 14 jan

LEA BUNKER & Co.,

Marchands de produits à Commission.

A Philadelphie.

Référence à MM. J. W. Zacharie & Co.,

Joseph Landis & Co.,

William & Lindley,

13m 1a Nouvelle-Orléans.

LES soussignés ont formé une maison de commission sur cette place, sous la raison de commerce Blanchard, Eimer & Co.

M. Samuel Moore de la Nouvelle Orléans, actuellement résidant à Paris, est notre associé commanditaire pour la somme de cinquante mille piastres.

THEODORE BAILLY-BLANCHARD,

JACQUES HENRY EIMER,

nov 26, rue Bienville

EN débarquement du navire Mississipi et à vendre par les soussignés,

Mousselinette et jaconats noirs.
Mousseline suisse et jaconat.
Mousseline à mousticquaire et à doublure,
Mousselinette et perlabe brochée et unie
Batiste d'Ecosse,
Batiste et linon de fil,
Perkale en couleur,
Coton blanc de divers prix du à drape
Toile d'Irlande par pièces et ½ pièces
Bombazette et bombazine noire assorties
Flanelle blanche et rouge,
Soie d'Italie pour robes,
Crèpe noir et blanc,
Gants de soie noirs pour hommes et pour femmes,
do do écrus et blanc,
Bas de soie noire et blancs, unis et à côtes,
Bas de femmes anglais et allemands,
Bas d'enfans de tous les numéros,
½ bas de fil et coton écru et blanc,
Mouchoirs pour deuil et châles hernani,
Mouchoirs batiste avec et sans ourlets,
Cravates de soie et mouchoirs noirs,
Rubans noirs,
Bretelles de tous les prix,
Boutons de nacre et d'os,
Soie à coudre pour tailleurs (par livre) coton à coudre et cordonnet,

Toile et taffetas Cirés et quantité d'autres articles qu'ils offrent à vendre à bas prix.

E. LEFEBVRE & Frère.

26 jt Rue Chartres et Conti.

A VENDRE, par le soussigné en gros et en détail aux prix les plus modérés:

60 barriques Vin de Bordeaux Médoc;
80 do do de Marseilles et Catalogne;
250 caisses Vin de toutes les qualités,
100 do Liqueurs sup. assortis;
400 do Raisins;
1200 boîtes prunes et sardines;
400 sacs Café Java, Rio et St. Domingue;
400 do Sel fin et gros;
40 do Poivre et Allspice;
35 tierçons Vinaigre;
200 paniers Huile d'olive;
150 barils Genièvre, eau-de-vie, rum et whiskey;
20 pipes Eau de vie française;
600 caisses Savon Valentine et Winchester;
15 barils Huile de Lin;
20 do Térébentine;
350 barillets Peinture;

Et un assortiment général de toutes marchandises comestibles. S. LATAPIE,

12 b 79, Vieille Levée.

PALETOTS—50 boucauts, à vendre par

14 a JOS. LANDIS & Co. 14, Camp.

TRAITES sur Philadelphie à vendre par

14 a JAS. D. DENEGRE, 16, Douane.

POUR L'INTERIEUR.

MALLE DES ETATS-UNIS—Pour le Bayou Sara et Plaquemine—Le superbe bateau à vapeur, pour passagers, BRILLIANT, capitaine Hart; ce bateau a toutes ses chambres séparées et commencera ses voyages réguliers mercredi 19 du courant, à 10 heures du matin, et dimanche à la même heure pour Plaquemine; et continuera à faire des voyages régulièrement le reste de la saison, en partant ponctuellement à l'heure indiquée. Il y a des chambres séparées pour les personnes de couleur. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

18 dec ADAMS & WHITEALL.

PAQUEBOT REGULIER—POUR MEMPHIS ET RANDOLPH.—Le superbe bateau à vapeur ORONOKO, capt. Bosworth, est attendu à chaque jour; il fera constamment et régulièrement des voyages entre ce port et ceux intermédiaires, durant la saison. L'Oronoko vient d'être complètement réparé, on lui a mis de nouvelles machines et de nouvelles bouilloires, et comme on l'a disposé pour recevoir du coton, il n'est surpassé par aucun bateau naviguant sur le fleuve. Pour fret ou passage, devant être expédié sous peu, s'adresser à bord ou à

PIERCE SHANNON & BROTHER,

28 nov 57, rue des Magasins.

POUR BAYOU TUNICA et tous les ports intermédiaires. NASHVILLE, neuf, de première force,—Le superbe bateau à vapeur commandé par le capitaine Buchanan, partira pour les lieux susdits et tous ceux intermédiaires, tous les mardis à 10 heures du matin. Le Nashville offre toutes les garanties possibles aux passagers; ses bouilloires ont été inspectées et les chaînes du gouvernail sont en fer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,

3 déc 19, rue St. Louis.

AVIS aux personnes qui désirent visiter les Attakapas ou les Opelousas.

Le steamer GALINIAN, avant de très bons accommodemens partira du village Indien situé à trois lieues dans le Bayou Plaquemines tous les Lundis à midi précis, et reviendra pour partir pour les Opelousas tous les Jeudis à midi, pendant la saison des basses eaux—Les passagers trouveront toujours chez M. J. Orillon, des voitures pour les transporter, et des waggons pour leurs bagages ou marchandises.

4 sep FOLLAIN, BELOCQ & DEJELOS.

Paquebot entre la Nouvelle-Orléans et le Bayou Sarah.

Le steamer LEVANT, bien construit et meublé de première classe, ayant été acheté par le capitaine Laurant, fera sous son commandement, pendant toute la saison, les voyages ci-dessus mentionnés, et aux ports intermédiaires. Il partira de la Nouvelle Orléans tous les dimanches à 10 heures du matin et du Bayou Sarah, tous les mercredis, à la même heure.

23 avril J. S. COLLA, Agent

LIGNES DE PAQUEBOTS.

POUR NEW-YORK.

Ligne de paquebots de la Louisiane et New-York.

DEVANT partir régulièrement tel qu'annoncé de chaque port. Cette ligne est maintenant composée des navires suivans qui sera augmentée sous peu de 6 autres navires, qui seront en tout 12, ce qui permettra d'en expédier un de chaque port toutes les semaines pendant l'année, facilitant ainsi le transport des marchandises, qui seront prises aux plus bas prix;

YAZOO,	Capitaine	Trask
MISSISSIPI,	"	Beale.
LOUISVILLE,	"	Allen.
SARATOGA,	"	Hathaway.
HUNTSVILLE,	"	Eldredge.
SHAKESPEARE,	"	Palmer.

[Ces batimens sont tous de première classe, doublés et chevillés en cuivre, d'un léger tirant d'eau et construits à New York exprès pour cette navigation avec des emménagemens élégants pour les passagers: ils seront commandés par de bons capitaines. Le prix du passage est fixé à $80 sans vins ni liqueurs. Pour tout le reste la table sera bien servie. Les paquebots seront toués en montant et descendant le Mississipi par des bateaux à vapeur.

Ni le capitaine, ni les armateurs de ces batimens ne sont responsables pour les bijoux, espèces, argenterie pierres précieuses, pour le cassage des verres, faïence, marbre en granit, ouvrage de tonnellerie ou de ferblanterie, rouille sur le fer ou acier ou pour lettres ou paquets envoyés à bord, à moins que l'on ait pris au préalable un reconnaissement et que le prix en ait été fixé. Pour fret ou passage, s'adresser à

JAMES E. HULLIN.

21 m 74, rue du Camp.

Lignes de paquebots de Lombards & Co. entre Boston et la Nelle. Orléans.

Cette nouvelle ligne a été nouvellement construite pour faire les voyages des ports ci-dessus, ces navires sont tous d'un tirant d'eau convenable, ils contiennent de beaux emménagemens, et tous les efforts seront faits pour satisfaire les passagers. Cette ligne est composée des navires suivants:

CHEROKEE	415 tonneaux	capitaine	S. Loring.
CAROLINA	400	"	S. Lamont.
CHARLESTON	375	"	D. Eldridge.
COLUMBIANA	625	"	G. Barker
CONCORDIA	600	"	Harding

Les navires ci-dessus sont tout neufs et de première classe, ils sont doublés et chevillés en cuivre, et commandés par des capitaines d'une grande expérience; ils ont de vastes appartemens et les chambres des dames sont séparées. On portera toutes attentions aux passagers, et leurs tables seront des mieux garnies.

Ces paquebots seront toués et remorqués par des bateaux à vapeur, et la plus grande ponctualité sera observée pour les jours de départ; et il advient que quelques-uns des navires de cette ligne soient retardés, les navires seront remplacés. On sollicite une portion du patronage du public. Les agents s'engagent à prendre des prix très modérés pour les marchandises qui y seront expédiées; ils avanceront sur les objets déposés pour les marchandises qui seront envoyées par les navires.

Ces navires partiront tous les 1er et 15 de chaque mois. Pour fret ou passage s'adresser aux soussignés.

JOHN A. MERRITT,

52, rue de la Commune, près la rue du Camp.

N. B. On fait des avances sur les marchandises qui seront consignées à MM. A. C. Lombard & Co et à Boston. 3 nov—e

LIGNE DE PAQUEBOTS ENTRE LA NLE. ORLEANS ET BALTIMORE

Cette ligne se composera des navires suivans, lesquels sont été construits exprès pour faire ces voyages, savoir:

Navire	SEAMAN	Capitaine	Minor.
Barque	MARY,	"	Nickerson.
"	IRAD FERRY, (neuf)	"	Stevens.
"	SOLOMON SALTUS,	"	Latham,
Brick	ARCHITECT,	"	Gray.

Ces bâtimens sont de première classe et ont des emménagemens beaux et bien meublés; ils sont d'un faible tirant d'eau et doublés en cuivre; ils prendront du fret pour Baltimore pour y charger et décharger. Ils prendront aussi du fret pour tous les lieux de la Chesapeake ou de la rivière James, et ce fret sera soigneusement et promptement transporté par MM. Clark & Hollings, agents pour la dite ligne à Baltimore; les frais occasionnés seront moins élevés que par toute autre voie. Les départs de ces navires seront déterminés selon l'état de la saison. Le prix du passage est fixé à $60. On fournira d'ordinaire des vivres de première qualité.

On emploiera dans toutes les occasions des bateaux de remorque pour monter et descendre le Mississipi.

Pour fret ou passage, s'adresser à

GEORGE BEDFORD,

12 oct—e 22, rue Bienville

PAQUEBOTS POUR NEW YORK.

(Nouvelle Ligne.)

Devant partir ponctuellement tous les LUNDIS pendant la Saison, chargés ou non.

Navire Orléans, capt. S. Sears, 600 tons, 27 Nov
Navire Alabama, capt. C C Berry, 474 tons. 11 Dec
Navire Arkansas, capt. E S Davis, 620 " 15 Dec
Navire Saratoga, capt W Hathaway, 560 tons 3 Jan
Navire Nashville, capt D Jackson, 550 " 22 Jan
Navire Kentucky, capt J Bunker, 600 " 7 Fév.

Les navires ci-dessus sont de première classe doublés et chevillés en cuivre, et ayant été construits à New York, expressément pour ce commerce; ces navires n'éprouvent jamais de retard en passant la barre.

Les capitaines sont des hommes d'une grande expérience; ces bâtimens seront toujours remorqués soit en descendant ou en montant le Mississipi. Ils ont des appartements parfaitement meublés, et leurs tables seront toujours servies des meilleurs provisions.

Le prix des passagers à la chambre est de $80, sans vin ni liqueur; les officiers et l'équipage ne boivent que de l'eau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

R. O. AMES,

No. 48 rue du Camp.

Ces navires ne seront pas responsables des cassages, soit de verreries, quincaillerie, marbre ou granit, cuivre, acier etc., ni des paquets ou objets à moins qu'un connaissement ne soit fait et signé au bureau des agens. 6 nov—e

A LOUER.

MAISONS A LOUER—Deux Maisons en granit, belles et spacieuses; sises à l'encoignure des rues Bourgogne et Quartier, à louer. S'adresser à P. SOULE,

26 ja rue St. Louis.

A LOUER.—La maison en briques à quatre étages, No. 34, rue Perdido. La possession en sera donnée immédiatement, s'adresser à LAURENT MILLAUDON,

15jt 160, rue Bourbon.

A LOUER.—Une maison et un jardin bâti sur un lot de 64 pieds de face à la rue du Camp, sur une profondeur de 160, située entre les rues St. Joseph et Urenka. L'on peut en donner possession immédiatement. S'adresser à

3jt CHARLES CLEGG, 47 Royale.

MAGASIN DANS LA RUE CHARTRES A LOUER. On en donnera la possession au 1er. août prochain. S'adresser sur les lieux, au no. 58, rue Chartres.

29 ja—4s GOODMAN LEVY & Co

A LOUER. — Le magasin No. 12, rue Bienville, à louer jusqu'au 1er. novembre prochain. S'adresser au

29ju No. 14, rue du Camp.

A LOUER.—Un très bon magasin de dépôt, pour toute sorte de liquide. S'adresser à Bd. LAUDUMIEY,

15 juin rue St-Louis, No. 16.

On demande une MAISON, située s'il est possible dans le carré que forment les rues Toulouse, Bourbon, Bienville et Levée. Un mot à l'adresse de A. Z. sera suffisant, boîte no 904, à la Poste. 18 juin

A LOUER—Une maison très commode située dans la rue Conti, entre Bourgogne et Remparts, ayant de belles commodités pour une grande famille. Pour les conditions, s'adresser à

14 juin J. ROBERT & Co, 47, Bienville.

A LOUER.—Le premier étage de no 96 rue de Chartres, étant une grande chambre de 25 pieds sur 60, bien éclairée avec châssis devant et derrière, à louer pour une ou plusieurs années du premier novembre prochain. On en donnera la possession après le 10 juillet. S'adresser sur les lieux à DAVID FELT & Co 15 juin.

A LOUER—Une Maison à une étage, située à l'encoignure des rues du Bassin et Pacanniers, faubourg Annonciation. S'adresser à LAURENT MILLAUDON,

19 jn 160, Bourbon.

A LOUER.—Une Maison, située rue des Remparts entre les rues du Bayou et des Ursulines. S'adresser à R. BAUGIER.

14 mai

A LOUER.—Une maison, située rue Ste.-Anne entre les rues des Remparts et Bourgogne. S'adresser à R. BRUGIER.

14 mai

MAISON A LOUER—Le rez de chaussée et les deux étages de la superbe maison joignant la Banque de l'Atchafalaya. L'on peut en donner possession immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

[illegible]

A LOUER—La belle maison [illegible], rue Gravier. Pour les conditions, s'adresser au No. 79, rue du Canal. [illegible] possession immédiate.

A LOUER à Bail ou par mois, du Magasin très convenable pour toute sorte de Liquides, s'adresser au No. 16, rue Saint Louis.

9 mai R. LANDUMIEY,

A LOUER [illegible]

[illegible]